L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur 70e ANNEE (7e Série)

Chan. R. DESVOYES, Codirecteur N° 46. — 17 NOV. 1960

LE CHOIX ET LA FORMATION DES CANDIDATS AU SACERDOCE

Lettre de la S. Congrégation des Séminaires à l'Episcopat

SOMMAIRE

INTRODUCTION. — La Spiritualité sacerdotale de S. Vincent de Paul.

1re PARTIE. — Le problème de la *sélection* des candidats au Sacerdoce : 1. La pensée du Saint. — 2. La sélection des candidats : l'une des tâches essentielles du Séminaire. — 3. L'examen de la vocation devra porter sur la personnalité complète du sujet. — 4. Le jugement sera fondé sur des arguments positifs, faisant naître la certitude morale. — 5. La qualité ne doit pas être sacrifiée à la préoccupation du nombre.

2e PARTIE. — La *formation* des candidats au Sacerdoce. 1. La pensée du Saint. — 2. Nature et Grâce dans le processus de l'éducation. — 3. Individualisme et éducation. — 4. Autorité et liberté. — 5. Formation au renoncement et au sacrifice, base de la formation ecclésiastique. — 6. La vie intérieure, garantie d'une authentique formation apostolique.

CONCLUSION. — Les Supérieurs doivent contribuer à la formation des candidats non seulement par l'ensemble de leurs qualités naturelles, mais encore en faisant du Séminaire le milieu adapté qui garantira la bonne réussite de l'éducation elle-même ; ils doivent constamment donner eux-mêmes l'exemple d'une profonde vie intérieure.

Parmi les documents du Saint-Siège qui marquèrent, l'an dernier, le centenaire de la mort du saint Curé d'Ars, on n'a pas oublié l'importante Lettre envoyée aux Evêques par la S. Congrégation des Séminaires, où était rappelée, d'une façon adaptée aux problèmes de notre temps, la véritable et immuable conception chrétienne du Sacerdoce, dont S. Jean-Marie Vianney fournissait une si éclatante illustration.

En même temps que l'envoi en était fait à ses destinataires directs, nous avions obtenu le privilège de pouvoir mettre ce texte sous les yeux de nos lecteurs [1], sûr que nous étions de l'intérêt que tous nos confrères prendraient à ces rappels fondamentaux concernant la vocation sacerdotale, la vie intérieure, la docilité à la hiérarchie. Sur chacun de ces points, prétexte était pris d'un aspect de la vie du Saint pour en tirer des leçons, d'une particulière actualité, sur la place tout-à-fait « à part » des clercs dans l'Eglise, avec ce que cela comporte d'exigences de sainteté ; sur la nécessaire primauté de la vie spirituelle et des vertus intérieures, condition essentielle d'un fructueux apostolat ; enfin sur le « sens de l'Eglise » et l'attachement inconditionné à ses directives.

Une excellente occasion s'est offerte à la même S. Congrégation, en cette fin de 1960, de compléter ces considérations sur le Sacerdoce, puisque le 27 septembre marquait le IIIe centenaire de la mort du prêtre et de l'apôtre que fut S. Vincent de Paul. Aussi les Evêques ont-ils reçu ces jours-ci un autre Document, plus long encore, qui profite de cet anniversaire pour mettre devant nos yeux le visage de ce Saint, « copie parfaite de Jésus-Christ Prêtre Eternel ». C'est assez dire que, bien qu'adressée en tout premier lieu, à ceux qui ont la charge directe de la préparation des candidats au Sacerdoce, cette Lettre intéresse tous les prêtres, tant parce que tous doivent se préoccuper de la recherche et de la formation d'excellents séminaristes, que parce que l'idéal sacerdotal, dont saint Vincent a montré une si attachante réalisation, peut et doit faire l'objet de la méditation fréquente de ceux dont la vocation est d' « exprimer en eux-mêmes la physionomie du Maître » et qui trouveront grand profit à se pénétrer des « règles qui furent le ferment de [l'] action si variée » de ce grand Saint, règles qui pour nous aussi « restent valables, puisqu'elles tirent toujours leur inspiration des valeurs éternelles de l'Evangile », quelques différentes que puissent être les conditions de l'apostolat au XVIIe siècle et au XXe.

Nous remercions donc la S. Congrégation de nous permettre, cette fois encore, de publier, dans son texte officiel français, cette Lettre, qui montre très clairement quelle conception avait S. Vincent « du Sacerdoce et de ses devoirs ». Avec juste raison, on y insiste sur les préoccupations apostoliques de ce Saint, dont la spiritualité est « tournée plus directement vers la pratique pastorale et constamment soutenue par le zèle le plus ardent pour le salut des âmes ». On lira avec intérêt les nombreuses citations de ses écrits ou de ses paroles, qui nous le font revivre « dans la lumière de son ministère au service des âmes... ou mieux au service du Christ lui-même, que le Saint sait découvrir... sous les apparences les plus déconcertantes de misère spirituelle et corporelle ». Mais, avant même que soit abordé à proprement parler le double sujet de cette Lettre, nous y lisons que l'activité charitable de S. Vincent aurait été inconcevable hors de la prière et de l'union à Dieu et que les apôtres qu'il souhaitait pour le peuple devaient être d'abord, selon son expression, de « bons prêtres », c'est-à-dire de saints prêtres, en vertu de l'adage : *Qualis sacerdos, talis populus.*

[1] Cf. *Ami*, 9 juillet 1959, p. 433-37.

Comme dans la Lettre sur le Curé d'Ars, les déclarations de S. Vincent sur le Sacerdoce et ses exigences sont l'occasion pour le Dicastère romain de donner des précisions et des directives particulièrement opportunes « sur quelques problèmes importants concernant la formation sacerdotale ». Ces problèmes sont donc étudiés dans l'optique surnaturelle de S. Vincent, qui, on le sait, mit en pratique les prescriptions tridentines concernant l'institution des Séminaires et, par conséquent, dut s'appliquer, d'une part, à « vérifier l'authenticité des vocations ecclésiastiques », et, d'autre part, à « les rendre capables de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut ». D'où les deux chapitres du présent document : *sélection* et *formation* des candidats au Sacerdoce, car le Séminaire n'est pas autre chose que le lieu providentiel où est étudiée par les Supérieurs, selon les critères fixés par l'Eglise, l'idonéité de ceux qui se croient appelés au Sacerdoce, et où les candidats dûment reconnus sont progressivement formés à la piété, à la vertu et à la science requises pour un fructueux accomplissement de leur futur ministère.

* *

En ce qui concerne la nécessaire *sélection* à opérer, l'Eglise entend, quelles que soient les circonstances, ne pas se départir d'une indispensable sévérité. « Jamais elle ne peut transiger sur l'essentiel » en matière d'admission au Sacerdoce. Ce qu'il faut, c'est connaître la volonté de Dieu sur le candidat, et cela pour procurer le bien et pour éviter le malheur tant de l'intéressé que de l'Eglise elle-même. « De son idonéité le candidat fournit en lui-même les témoignages : aux Supérieurs de les vérifier et d'agir en conséquence ». Cette vérification attentive doit se faire pour chacun des séminaristes et il est certain que d'autres prêtres que les Supérieurs peuvent aider ces derniers à porter un jugement en leur communiquant leurs observations : est-il besoin de souligner ici le rôle des curés et, par conséquent, l'attention active que ceux-ci doivent prêter au rappel de la S. Congrégation ?

Le Document insiste sur le double rôle des directeurs de Séminaire (il va sans dire qu'il s'agit ici également, *servatis servandis*, des Petits Séminaires). En effet, lorsqu'on songe aux conséquences de l'accès au Sacerdoce de candidats non élus par Dieu, tant en ce qui concerne la future existence de ces malheureux qu'en ce qui regarde les désastres qui en découleront vraisemblablement pour la Sainte Eglise, on doit bien admettre que les Autorités du Séminaire doivent être non seulement des éducateurs, mais, comme le dit la Lettre, de véritables « juges », dont la décision est particulièrement grave et ne peut être prononcée que « *solum Deum præ oculis habens* ».

C'est pour aider ces responsables de l'appel officiel des candidats à exercer leur mandat, que le Dicastère souligne la nécessité de parvenir à la connaissance exacte de la personnalité des sujets, sans se laisser retenir par telles ou telles qualités considérées isolément. Un long développement est consacré à l'examen de la *volonté* des candidats : il faut lire attentivement ce passage où sont dépeints certains jeunes gens qui paraissent brillants ou pieux, mais qui manquent d'énergie devant les difficultés et dont la dévotion n'est pas forcément très profonde. La milice sacerdotale, à notre époque autant et plus qu'en toute autre, « exige des trempes saines et robustes, prêtes à tout souffrir et à tout oser pour le règne de Dieu ». C'est suffisamment indiquer quelle profonde connaissance pratique de la psychologie doivent posséder les éducateurs du clergé, tout en sachant fort bien avec quelle prudence et quelle délicatesse ils doivent aborder l'examen de ces problèmes si complexes, sous le regard de Dieu.

Avec une particulière insistance la Lettre rappelle qu'on ne peut s'écarter, en matière d'appel, du *tutiorisme* requis par la législation ecclésiastique (can. 973, § 3, et encyclique *Ad catholici* de Pie XI). L'Eglise ne peut permettre l'accès du Sacerdoce à des candidats qui ne présentent pas *toutes* les garanties d'idonéité. Quelles que soient les circonstances, on ne peut pas ouvrir la porte à la médiocrité en ce domaine. « L'inapte d'aujourd'hui sera certainement l'indigne de demain. » Quiconque atténuerait les sages rigueurs statuées à ce sujet s'exposerait, dit le Saint-Siège, à se faire complice des fautes qui pourraient être, par la suite, la conséquence d'une ordination indue. « Il est hors de doute, précise notre Document, que certaines opinions soutenues, même par des moralistes faisant autorité par ailleurs, se peuvent difficilement concilier avec le tutiorisme des règles pontificales énoncées ci-dessus. »

L'expérience démontre, malheureusement, que les instructions du Saint-Siège à ce sujet n'ont pas toujours été suivies, sous des prétextes divers, en particulier en certains endroits où était alléguée la pénurie de prêtres et où la tentation était forte de se contenter de candidats ne présentant pas toutes les garanties requises. La Lettre emploie des termes particulièrement sévères pour de tels agissements, qui constituent, dit-elle, la négation de l'essence profonde de la vocation et du ministère du prêtre : sans doute les Sacrements agissent-ils quel que soit le ministre, mais « le progrès de la vie chrétienne est profondément lié à la sainteté » des prêtres, lesquels ne sont pas des « bureaucrates des choses de Dieu », de simples fonctionnaires d'une administration, mais bien d'autres Christ, en qui les fidèles doivent pouvoir trouver non seulement les pouvoirs du Sauveur mais encore « la reproduction de ses vertus ».

Du reste, comme le remarque également la Lettre, avoir le nombre sans la qualité est un leurre. Jamais des jeunes ne seront attirés par un Sacerdoce médiocre, illustré — si l'on peut dire — par des prêtres de peu de valeur. D'où naît, d'ordinaire, chez les jeunes le désir du Sacerdoce, sinon de l'exemple « d'authentiques hommes de Dieu, convaincus eux-mêmes, et passionnés, des réalités très hautes qu'ils traitent » et qui, « agissant comme des pôles d'attraction, provoquent l'étincelle de l'appel divin » dans le cœur de ceux qui les voient vivre ? La pénurie sacerdotale n'est pas une raison pour l'Eglise d'atténuer si peu que ce soit les règles sages qu'elle a édictées. Au contraire :

moins il y a de prêtres, plus elle doit se montrer exigeante en n'acceptant que les candidats excellents. Il vaut mieux dix prêtres de moins qu'un de trop. Il nous souvient d'avoir entendu le Cardinal Verdier, rentrant d'une audience de Pie XI, raconter la réponse que lui avait faite le Pape alors qu'il avait exposé à celui-ci sa joie de voir l'effectif de ses séminaristes augmenter un peu : « Au moins, comme cela vous pourrez choisir ! » Il faut d'abord viser à la qualité : c'est elle seule qui amènera le nombre, avec la grâce de Dieu.

* *

Le problème de la *préparation* directe au Sacerdoce est ensuite examiné de façon spéciale, toujours à la lumière des principes de S. Vincent, pour qui la plus haute tâche qui se pût concevoir (le « chef-d'œuvre en ce monde », disait-il) était celle de « faire de bons prêtres ». Certains ont trouvé trop sévères ces principes, mais il ne s'agit en réalité que des maximes mêmes de l'Evangile, dont l'orientation est à l'opposé de celles du monde, et si le Saint a, comme le Christ, prêché la mort à soi-même, c'était pour permettre de vivre pleinement de la vie même du Christ ressuscité. Comment, du reste, avoir pour les âmes cette charité dont S. Vincent a donné les preuves que l'on sait, si l'on n'a pas d'abord banni de l'âme toute trace d'égoïsme ?

Mais la construction au Séminaire, avec l'aide de la grâce, de la personnalité d'un prêtre vraiment apostolique, suppose que les vertus surnaturelles peuvent, chez l'aspirant au Sacerdoce, s'appuyer sur de solides vertus naturelles. Il faut donc d'abord que l'on ait affaire « à des hommes de bien », ces bases naturelles étant « le point de départ obligé d'une solide formation ecclésiastique ». C'est donc de l'existence de ce fonds que doivent s'assurer en premier lieu les éducateurs des futurs prêtres, et ils doivent d'autre part veiller à développer les qualités personnelles de chacun d'entre eux, en évitant tout nivellement même inconscient.

Il ne faudrait pas, toutefois, que, sous prétexte de laisser chaque personnalité s'épanouir librement, les éducateurs laissent leurs élèves se former pratiquement eux-mêmes. La S. Congrégation fait, sur cette question, des considérations d'une particulière importance, d'autant que, déjà l'an dernier, elle en avait parlé avec netteté. Rejetant une fois de plus des méthodes pédagogiques imbues d'« auto-éducation », qu'elle déclare « inacceptables », parce que méconnaissant la faiblesse congénitale de la nature humaine et le besoin qu'a celle-ci « *d'être soutenue pour arriver à une véritable maîtrise de soi* », elle précise que les adolescents doivent pouvoir compter sur une autorité qui les aide à acquérir de solides habitudes et à user de leur liberté conformément à la volonté et à la grâce de Dieu. Il s'agit donc là d'une affectueuse collaboration entre directeurs et séminaristes, pour faire en sorte que la simple obéissance du début se transforme en une acceptation active et joyeuse des principes de vie sacerdotale, afin que ceux-ci informent de façon définitive tout le comportement des clercs, quelles que doivent être par la suite les circonstances où ils se trouveront et où se déroulera leur ministère. Il faut donc insister, dans cet esprit, sur la valeur éminemment éducative du Règlement : on lira les longs développements sur l'effet bienfaisant du « *sustine et abstine* » qu'il implique. Autant il serait catastrophique de comprendre la règle d'une façon toute militaire, autant il serait également criminel d'abandonner pratiquement les séminaristes « à l'incertitude et au caprice individuel ». Encore faut-il que *tous* les éducateurs coopèrent, chacun à sa place et selon son rôle dans le Séminaire, à cette formation de la discipline personnelle des élèves par le moyen de la discipline collective intelligemment appliquée.

A ce sujet, le Saint-Siège croit de son devoir de stigmatiser « un vent de naturalisme » qui fait qu'en certains Séminaires, sous prétexte d'être de son temps, on prête, en fait, beaucoup plus d'attention à l'action qu'à la formation surnaturelle profonde, et l'on pare cet activisme « du manteau de la charité », sans voir que tout apostalat qui n'aurait pas pour base l'identification de l'apôtre au Christ par le renoncement à soi-même et l'acquisition positive des vertus sacerdotales serait à coup sûr voué à l'échec : c'est précisément le but du Séminaire que d'initier les futurs prêtres à cette ressemblance avec le Christ et de les préparer à diffuser ce qu'ils auront d'abord assimilé. Si, en voulant être de son temps, il ne rompt pas avec l'esprit du monde, le clerc ne pourra plus être *lux mundi* ni *sal terræ ;* d'autre part, dit encore notre texte, « un clerc ne devient pas étranger à son temps du seul fait qu'il n'en accepte pas les déviations ». Il va de soi que l'identification au Christ doit être poursuivie de façon progressive, mais il est indispensable que les éducateurs veillent à ce que cette assimilation soit poussée au maximum, car le vrai zèle apostolique doit bien comprendre que personne ne peut donner ce qu'il n'aurait d'abord acquis.

Aussi la S. Congrégation doit-elle blâmer de façon très nette certaines expériences prétendûment apostoliques, faites par des séminaristes insuffisamment préparés. Sous prétexte de les mettre mieux en contact avec leur futur terrain d'apostolat, de les aguerrir contre les dangers qui les assailleront, de leur permettre un meilleur rendement futur, on les expose « à des épreuves disproportionnées à leurs forces » et, en ne comprenant pas que c'est seulement une fois bien formés qu'ils pourront apporter la lumière, et que le Séminaire, tout en ne perdant pas de vue le but apostolique de la formation sacerdotale, doit viser fondamentalement à procurer d'abord celle-ci, non seulement on empêche cet apostolat prématuré de pouvoir porter ses fruits, mais on risque de décourager les jeunes clercs, mal armés pour la lutte au milieu de laquelle on les aura ainsi jetés. Il faut voir avec quel souci de sa responsabilité l'Eglise rappelle ici que toute initiation à l'apostolat doit être progressive et doit garder le caractère de modération qui convient par rapport aux « finalités essentielles » de l'œuvre de formation spirituelle et doctrinale du Séminaire.

C'est après le Séminaire, une fois cette formation bien acquise, que les documents pontificaux

prévoient l'apprentissage direct de l'apostolat au moyen d'institutions adaptées. Vouloir anticiper imprudemment et faire que les jeunes affrontent « la dure réalité de la vie sans y être adéquatement préparés » ferait endosser à leurs éducateurs la responsabilité des troubles et peut-être des ruines qui pourraient en résulter. Selon le mot de S. Vincent, opportunément rappelé, « on gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite ». Quand on pense à la brièveté des années de Séminaire, on admettra volontiers qu'en sortant les séminaristes de leur atmosphère de prière, d'étude, de silence, pour les extérioriser avant l'heure, on n'aboutira qu'à un résultat contraire à celui que l'on souhaitait. Il n'y aura jamais à redouter que les futurs prêtres n'aient pas les deux pieds sur terre, mais ce dont il faut que l'on puisse être sûr c'est qu'ils sachent montrer la vraie route du Ciel. Et c'est pourquoi, quelles que soient les conditions actuelles de l'apostolat, le sacerdoce de Saint Vincent peut servir de modèle à notre propre sacerdoce, puisque, comme le dit notre Lettre, le « prêtre d'aujourd'hui » qu'il faut former dans les séminaristes, c'est le « prêtre de toujours », dont l'exemplaire est le Christ.

C'est assez souligner quelle tâche redoutable incombe à ceux que l'Eglise a chargés d'infuser dans les candidats au Sacerdoce l'esprit même du Christ Prêtre et quels modèles vivants ils doivent être eux-mêmes pour leurs disciples. C'est également rappeler à tous les prêtres l'Idéal auquel ils ont quotidiennement l'obligation de se conformer : ils trouveront, à coup sûr, dans la méditation de ce substantiel document une excellente occasion de réfléchir une fois de plus sur les exigences de leur sacerdoce et de prier le Maître que leur exemple fasse naître, avec l'aide de la grâce, des vocations, à la fois solides et profondes, de prêtres apostoliques comme saint Vincent de Paul.

M. Noirot.

SACREE CONGREGATION DES SEMINAIRES ET UNIVERSITES

Lettre adressée à l'Episcopat à l'occasion du IIIe centenaire de la mort de Saint Vincent de Paul, sur quelques problèmes importants concernant la formation ecclésiastique.

Rome, 27 septembre 1960.

Prot. N° 2121/60

Excellence Révérendissime,

Le 5 juin de l'an dernier, cette S. C. des Séminaires, s'inspirant des exemples admirables de vie sacerdotale donnés par le saint Curé d'Ars, adressait à l'Episcopat une Lettre destinée à rappeler certains principes fondamentaux régissant la formation ecclésiastique, et dont l'oubli pourrait compromettre irrémédiablement la bonne préparation des candidats au sacerdoce, et, par le fait même, leur réussite dans le saint ministère.

La lumineuse figure de saint Vincent de Paul, dont le nom en ce 3e centenaire de sa mort, a retenti par toute la terre nous incite à continuer et à compléter cet exposé. En effet, cette circonstance remet devant nos yeux la vie d'un Saint qui, on peut le dire, a été une copie parfaite de Jésus-Christ, Prêtre Eternel, et elle l'impose à la méditation de quiconque travaille à cette œuvre divine qui consiste à assister avec amour ceux qui sont appelés par vocation à exprimer en eux-mêmes la physionomie du Maître. Nous ne pensons pas, ce faisant, proposer un modèle anachronique : si les conditions spirituelles du clergé et de la formation ecclésiastique sont heureusement fort différentes de celles au milieu desquelles le Saint a exercé son œuvre vigoureuse de réforme, les règles qui furent le ferment de son action si variée restent valables, puisqu'elles tirent toujours leur inspiration des valeurs éternelles de l'Evangile.

Les traits héroïques de charité dont toute sa vie est pleine ne peuvent ni s'expliquer ni se comprendre dans leur signification profonde si l'on ne remonte à leur origine, c'est-à-dire à la conception qu'il eut du sacerdoce et de ses devoirs. L'homme qui, dans un temps éprouvé par d'épouvantables calamités, sut, en faisant appel à son grand cœur, égaler le réconfort à la misère et les secours aux besoins, avait déjà d'abord par son œuvre réformatrice rallumé au cœur des prêtres le zèle qui conserve et alimente chez les fidèles les sources mêmes de la charité.

On est en droit d'affirmer que peu ont senti comme saint Vincent la valeur surnaturelle du sacerdoce et l'importance primordiale qu'il a dans l'Eglise en tant qu'instigateur et animateur de la vie chrétienne. Il eut en commun avec ses grands contemporains de l'Ecole française une très tendre dévotion au mystère de l'Incarnation et au Sacerdoce du Christ ; cependant, conduit par sa propre expérience apostolique, il mit au point une spiritualité bien à lui, tournée plus directement vers la pratique pastorale et constamment soutenue par le zèle le plus ardent pour le salut des âmes. Sa pensée, déterminée par des cas concrets et exprimée dans les circonstances les plus diverses, découle toujours de ce principe fondamental : le prêtre est l'homme que Dieu choisit et appelle à participer au Sacerdoce de Jésus-Christ pour en prolonger dans le temps la mission rédemptrice, et pour accomplir, animé de son esprit, ce que le Christ lui-même a fait et de la manière dont il l'a fait. Pour lui, le Christ est par-dessus tout le Sauveur des hommes, et sauveur aussi doit être le prêtre qui en continue la mission. C'est pourquoi dans sa vision sacerdotale figure au premier plan la charité ardente, le zèle apostolique ; et si l'amour de Dieu doit être l'âme de l'activité du prêtre, l'objet de cet amour doit se concrétiser dans le salut de ses frères. Voici, en effet, comment le Saint souligne l'amour effectif envers Dieu :

« Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit au dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très bonnes et très désirables, sont néanmoins très suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. « En cela, dit Notre-Seigneur, mon Père est glorifié que vous rapportiez beaucoup de fruits » (Jo., xv, 8). Et c'est à quoi nous devons prendre bien garde ; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela ; et quand ce vient au fait et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée ; ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'oraison ; ils en parlent même comme des anges ; mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de

se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies ou quelque autre disgrâce, hélas ! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas : *Totum opus nostrum in operatione consistit* » (S. Vincent de Paul, *Corresp., Entret. Docum.* ; édit. P. Coste, Paris 1920-25 : T. XI, p. 40-41).

Nous pouvons donc dire que S. Vincent de Paul voit le prêtre dans la lumière de son ministère au service des âmes qui gisent dans l'ignorance des vérités de la foi et dans le péché, ou, mieux encore, au service du Christ lui-même que le Saint sait découvrir dans les membres souffrants du Corps Mystique sous les apparences les plus déconcertantes de misère spirituelle et corporelle.

Nous avons donc là une activité intense, dans l'oblation continue de soi-même pour l'amour de Dieu vu et aimé dans nos frères. Mais s'agit-il d'une action détachée de la prière et de l'union à Dieu ? Le simple fait de le penser serait faire la plus grande injure au saint de la charité ; le feu qu'il allumait dans les autres, c'est dans le cœur même de Dieu qu'il s'en était d'abord enflammé. Pour ne nous en tenir qu'à la suite du passage cité, voyons avec quelle grâce aimable il s'exprime à ce sujet :

« Il n'y a rien de plus conforme à l'Evangile que d'amasser, d'un côté, des lumières et des forces pour son âme dans l'oraison, dans la lecture et dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire comme Notre-Seigneur a fait, et après Lui, ses Apôtres ; c'est joindre l'office de Marthe à celui de Marie ; c'est imiter la colombe, qui digère à moitié la pâture qu'elle a prise, et puis met le reste par son bec dans celui de ses petits pour les nourrir. Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu par nos œuvres que nous L'aimons » (*op. cit.*, XI, 41).

L'aspect lumineux sous lequel il aime contempler le Sauveur est celui-là même que préconisait autrefois le Prophète et que le Christ s'attribue au commencement de sa vie publique : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour évangéliser les pauvres : il m'a envoyé pour guérir les cœurs meurtris, annoncer aux esclaves leur libération et aux aveugles la vue, remettre en liberté les opprimés, publier l'année de grâce de la part du Seigneur et le jour de la rétribution » (Luc, IV, 1-19). Les pauvres, les affligés, les opprimés ont été aussi l'héritage de Vincent de Paul, bien qu'il n'ait exclu de son zèle apostolique aucune catégorie sociale, s'étant fait débiteur de son sacerdoce envers tous pour les sauver tous. Mais c'est certainement aux humbles qu'il a montré ses préférences : pour eux son cœur fut sans limite et c'est pour eux qu'il écrivit les pages les plus éclatantes des annales de la charité. Et c'est à eux surtout qu'il a pensé dans sa réforme sacerdotale. « *Faire de bons prêtres* » — expression qui lui était habituelle, et qui dans sa bouche signifiait « *faire de saints prêtres* » — cela voulait dire, pour lui, ramener le clergé particulièrement à sa mission évangélique, pour tirer le peuple de l'ignorance des vérités de la foi et le racheter du péché. C'est pourquoi il établit un rapport indissoluble entre sacerdoce et peuple : ce sont les bons prêtres qui sauvent le peuple, ce sont les autres, inaptes ou dépravés, qui le perdent. C'est de cette conception unitaire — « *Qualis sacerdos, talis populus* » (cfr. Enchiridion Clericorum, n. 1481) — que sont nées toutes les initiatives de Saint Vincent pour la sanctification et la formation du clergé : la Congrégation de la Mission, les Exercices pour les Ordinands, les Conférences du Mardi, les Retraites pour les ecclésiastiques, et particulièrement l'institution des Séminaires. Toutes initiatives marquées à leur naissance du sceau de la volonté divine, humblement recherchée et implorée sans trêve, et suivie ensuite pas à pas, pour ne pas gâter, comme il le répétait souvent, les œuvres de Dieu.

Ce fut là, en effet, une de ses caractéristiques : attendre en toute entreprise, petite ou grande, le signe de Dieu, en résistant à toute forme d'impatience, laquelle est toujours dommageable mais est surtout préjudiciable dans la réalisation des plans divins. Et c'est ainsi qu'il réussit à faire tant d'œuvres, toutes marquées au coin d'une solidité à toute épreuve, cherchant Dieu en toutes choses, toujours tendu, avec un immense et constant effort de sainteté, vers la conquête de ce parfait idéal sacerdotal qu'il ne se fatiguait pas de prêcher aux autres.

I

1. — A quelqu'un qui lui proposait, un jour, de faire entrer un de ses neveux dans les Ordres Sacrés, pour des motifs qui n'étaient pas parfaitement purs, Saint Vincent, on le sait, répondit entre autres : « Pour moi, si j'avais su ce que c'était quand j'eus la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre, que de m'engager en cet état redoutable » (*op. cit.*, V, p. 568). Réflexion personnelle dans laquelle éclate sans doute la profonde humilité habituelle du Saint, mais qui nous fournit d'autre part une preuve de la très haute estime qu'il avait pour la vocation sacerdotale. La triste coutume de cette époque, où souvent tout motif était bon pour se faire prêtre sauf celui de servir Dieu et les âmes, ne pouvait pas déterminer en S. Vincent une autre attitude, dès l'instant qu'il s'agissait de barrer la route à tant d'indignes « qui faisaient verser aux bons des larmes de sang » (*op. cit.*, XII, 5). La raison évidente en est que Dieu ne donne les grâces nécessaires pour accomplir les obligations de ce saint état qu'à ceux qui y ont été appelés par sa bonté (*op. cit.*, VI, 155-156) et que, dès lors, « la perte semble inévitable pour ceux qui osent y entrer sans y avoir été appelés » (*op. cit.*, V, 569).

On ne saurait aucunement déceler en ces expressions sévères et en d'autres du même genre quelque trace de pessimisme janséniste, car l'on sait bien quel ennemi acharné de cette néfaste doctrine fut notre Saint et quelle part il eut dans sa condamnation. Le fait est que S. Vincent de Paul voyait la vocation sacerdotale avec ses yeux de saint, c'est-à-dire dans son authentique lumière surnaturelle comme un choix individuel de la part de Dieu, qui, en appelant à l'état sacerdotal, donne à la fois les qualités indispensables et les grâces nécessaires pour en soutenir les obligations. C'est précisément dans l'intention et de vérifier l'authenticité des vocations ecclésiastiques et de les rendre capables de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut, qu'il s'appliqua avec un zèle ardent, malgré les premières difficultés et les premiers insuccès, à la fondation des Séminaires selon les prescriptions du Concile de Trente.

2. — Le Séminaire, en effet, ne peut être qu'un lieu de sélection et de formation, où les Supérieurs reçoivent mandat de l'autorité de l'Eglise pour reconnaître ceux

qui sont vraiment appelés de Dieu et pour les porter au degré de perfection requis pour qu'ils puissent exercer fructueusement leur futur ministère. Sélection et formation sont donc deux moments essentiels et immuables de cette institution et l'Eglise entend qu'ils soient fidèlement observés, quels que puissent être les temps et les circonstances. Il est bien vrai que, sous la motion de la Sagesse incréée, l'Eglise prend avec suavité les dispositions qui s'imposent en vue du but à atteindre, en choisissant les moyens les plus opportuns que peuvent conseiller des conjonctures nouvelles, mais jamais elle ne peut transiger sur l'essentiel, surtout quand il s'agit des Séminaires, du bon ou du mauvais fonctionnement desquels dépend son épanouissement ou sa décroissance.

Le Sacerdoce est une mission trop haute, il requiert des qualités trop spéciales et confère des pouvoirs trop grands pour n'être pas l'effet d'un choix spécial et d'un appel individuel de la part de Dieu. Cette condition est essentielle tant pour en recevoir l'honneur que pour en exercer les fonctions (cf. Héb., V, 4). Il s'ensuit que tant l'Eglise que le sujet sont intéressés à connaître la volonté divine : celui-ci pour ne pas s'engager à la légère dans un état très spécial, pour lequel du reste il ne peut se prévaloir d'aucun droit, celle-là pour ne pas risquer de conférer indûment le sacerdoce à qui ne présente pas les qualités qu'il requiert nécessairement. L'autorité ecclésiastique a donc l'obligation stricte de contrôler l'authenticité de l'appel divin de tous les élèves du Sanctuaire et de chacun en particulier, en vérifiant s'ils possèdent les qualités requises pour accomplir dignement et efficacement les fonctions sacerdotales ; il est certain, en effet, que Dieu ne peut pas imposer de tels devoirs et des responsabilités si élevées sans fournir aux élus eux-mêmes les moyens adéquats pour qu'ils puissent y faire face. De son idonéité le candidat fournit en lui-même les témoignages : aux Supérieurs de les vérifier et d'agir en conséquence.

Cette vérification commence avec la première entrée au Séminaire et s'achève par l'admission aux Ordres dans les cas positifs ; dans les cas négatifs, elle se termine par le renvoi immédiat dès qu'on arrive à un jugement pratique sur la non-idonéité du sujet. Les Autorités du Séminaire donc, en vertu de leur mandat, et chacune d'elles dans le cadre de sa compétence propre, sont donc investies d'un double rôle : celui d'éducateurs, avec le souci quotidien de former l'homme nouveau en chacun des élèves qui leur sont confiés ; celui de juges aussi, pour s'assurer si ceux-ci correspondent réellement aux soins dont ils sont l'objet, pour vérifier leurs progrès ou leurs reculs, les manifestations nouvelles qu'ils présentent en mûrissant physiquement et spirituellement, les résistances ou même l'incapacité qu'ils opposent à l'œuvre de leur formation. Travail assidu, absorbant, rempli de difficultés, mais auquel on ne peut se soustraire et qu'il faut conduire toujours dans la lumière de Dieu, à qui les cœurs s'ouvrent et obéissent.

3. — Pour porter un jugement exact sur une vocation, il est indispensable d'arriver à connaître l'entière personnalité du sujet. On peut en effet commettre bien des erreurs en considérant qualités et capacités, inaptitudes et défauts, de façon séparée, et non comme des manifestations d'une personnalité déterminée à l'intérieur de laquelle seulement ils reçoivent leur valeur propre. Pour juger les vocations des candidats au sacerdoce on ne doit donc pas partir d'un fait isolé pour conclure à l'existence d'une vocation, mais on doit s'efforcer de voir l'homme dans son entière complexité, pour en expliquer ensuite et en évaluer exactement les caractéristiques particulières. Et comme le tempérament de chacun constitue l'élément fondamental d'où chaque personnalité tire ses lumières et ses ombres, l'effort principal de l'éducateur devra tendre à déterminer et à étudier profondément le caractère de ses élèves, en attachant la plus grande importance à cette énergie qui est capable de tant de ressources et qui a pour nom : volonté. Certaines natures brillantes, par exemple, peuvent faire tout de suite la meilleure impression ; mais, manquant souvent de constance, ne résistant pas à l'effort et dépourvues de la capacité de résistance nécessaire, elles ne sauraient pas demain surmonter les grandes difficultés de la vie et seraient victimes d'un courant impétueux, infiniment plus puissant que leurs modestes capacités volitives. D'autres fois, un examen attentif pourra révéler injustifiée l'estime accordée à des jeunes gens qui apparaissent très pieux, au moins d'une piété de dévotion, sans être dotés pour autant de bonnes qualités de base. Il peut s'agir d'une piété apparente, refuge inconscient d'une pauvreté spirituelle et intellectuelle, laquelle, une fois l'ambiance changée, fera apparaître son peu de consistance.

Nous voulons insister pour que les éducateurs veillent surtout sur les natures inconstantes, afin de discerner s'il s'agit seulement de l'inconstance propre au jeune âge, qui se manifeste surtout dans les années de la maturation physique, ou si au contraire elle est constitutionnelle, propre à certains adolescents qui s'appliquent à mille choses sans en mener une seule à terme, irritables à l'excès, toujours indécis et hésitants, toutes manifestations qui font penser à un déséquilibre nerveux sous-jacent. De tels caractères — aussi peu responsables qu'on le voudra de leur état, victimes qu'ils sont d'un monde agité jusqu'au paroxysme — ne sont certainement pas les plus aptes à la milice sacerdotale, laquelle exige des trempes saines et robustes, prêtes à tout souffrir et à tout oser pour le règne de Dieu.

L'élève sera donc examiné à fond, tant dans sa personnalité que dans les multiples manifestations de celle-ci, surtout dans les différentes gammes de la sphère psychique, sentimentale et émotive. Ce monde spirituel, où la rencontre de l'homme avec Dieu atteint les sommets de la responsabilité personnelle, l'éducateur devra l'aborder avec une délicatesse respectueuse, avec humilité aussi, en étant prêt à écouter, et à attendre, et à prier Dieu qu'Il daigne manifester sa volonté. Les moyens surnaturels devront certainement être mis en première place, mais on ne pourra pas négliger tous les secours que l'art pédagogique et la psychologie peuvent offrir en cette matière ; et si l'expérience personnelle ne suffit pas, on interrogera le spécialiste, sans toutefois sacrifier à des doctrines ou à des pratiques qui ne seraient pas conformes aux principes de la morale catholique. Les précautions à prendre sur un terrain si délicat ne sont jamais trop nombreuses ; d'autant plus que, de l'avis de psychologues compétents, les jeunes gens de notre temps présentent souvent un défaut notable de correspondance entre leur maturité psychique et leur maturité physique, ce qui pourrait faire naître de trompeuses déductions chez un observateur superficiel.

4. — Le jugement auquel il faut arriver pour faire avancer un candidat « *tuta conscientia* » dans l'ordre sacerdotal est, dans tous les cas, celui que le Code de Droit Canonique énonce avec tant de clarté dans le canon 973, § 3, lequel requiert une certitude morale fondée sur des arguments positifs. Que si une telle certitude morale ne pouvait être atteinte, il faudrait alors recourir à cette autre règle non moins explicite posée par Pie XI dans l'encyclique *Ad Catholici Sacerdotii fastigium* (20 décembre 1935) : « *Eaque in causa pertractanda* — il s'agit du renvoi du Séminaire — *tutiorem semper sententiam amplectantur, quæ quidem, ad rem quod attinet, multo magis sacrorum alumnis favet, cum eos ex itinere avertat, per quod ad æternam ruinam adduci possint* » (*AAS*, XXVIII, p. 41).

Le motif de cette attitude limpide et sans équivoque devrait être évident pour quiconque a à cœur le bien de l'Eglise, dont le sort est si étroitement lié aux qualités de ses ministres. A travers une expérience plusieurs fois séculaire, elle est parvenue à une connaissance claire et sûre de leur véritable idonéité, consciente, du reste, des nombreuses et lourdes charges qu'elle leur impose. Le poids énorme des obligations pastorales, demandées quotidiennement à tout prêtre, la continuelle et fatigante tension à laquelle il est soumis du fait des problèmes les plus divers et les plus absorbants, les nombreux périls qui le menacent à chaque pas dans le contact forcé avec un milieu qui souvent a perdu le sens chrétien et obéit à une morale qui va se paganisant, imposent à l'Eglise la plus grande prudence dans le choix des candidats. Le dommage qu'elle aurait à subir, tant dans sa considération personnelle qu'en ce qui concerne le bien commun des croyants, serait trop grand, si elle permettait l'accès aux Ordres sacrés, ne serait-ce qu'à de moins aptes. L'inapte d'aujourd'hui sera certainement l'indigne de demain. Ce n'est que sur une jeunesse moralement saine, ouverte aux idéaux les plus saints, forte de convictions profondes, prête au sacrifice et à l'oblation de soi-même, que l'Eglise peut compter pour la présenter à son divin Epoux afin qu'Il la marque du sceau de sa consécration. Aussi, en ne s'en tenant pas au « tutiorisme » si clairement exprimé en tant de documents ecclésiastiques, aussi bien généraux que particuliers, on ne pourrait donc échapper à la menace sévère que le canon cité ci-dessus fait entendre aux contrevenants, à savoir celle de s'exposer au péril « *communicandi peccatis alienis* ». Par conséquent, on n'évitera pas seulement toute espèce de laxisme, mais encore on se gardera d'accueillir toute autre tendance ou tout système de morale qui s'écarterait de la ligne indiquée, surtout quand il s'agit d'émettre un jugement définitif sur l'idonéité à supporter les obligations du célibat ecclésiastique. Il est hors de doute que certaines opinions soutenues, même par des moralistes faisant autorité par ailleurs, se peuvent difficilement concilier avec le tutiorisme des règles pontificales énoncées ci-dessus.

5. — Il faut, hélas ! constater que, malgré les sévères Instructions de la S. C. des Sacrements — *Quam ingens* (du 27 décembre 1930) et *Magna equidem* (du 27 décembre 1955) — il ne manque pas de candidats qui se voient admis aux Ordres sacrés sans vocation véritable. Et il ne s'agit pas d'erreurs humainement inévitables, car, en refaisant l'histoire de nombreux naufrages, on découvre bien nettement que de clairs indices d'absence de vocation ecclésiastique pouvaient être déterminés avec précision déjà au cours de la vie de Séminaire. Du reste, cette Sacrée Congrégation a pu constater elle-même, par les Visites Apostoliques décrétées périodiquement dans les différents pays soumis à sa juridiction, qu'il n'est pas rare qu'on pèche par une trop peu sérieuse évaluation des candidats, et qu'on garde au Séminaire des éléments de peu de valeur humaine et surnaturelle. Il semble que sur l'attitude de beaucoup de Supérieurs pèse la considération du triste état où se trouvent de nombreux diocèses souffrant d'une grande pénurie de clergé. Comment pouvoir faire autrement, — affirme-t-on — lorsque manquent les cadres indispensables pour une assistance pastorale même réduite à la seule administration des Sacrements ? Ne vaut-il donc pas mieux avoir quelques prêtres, même s'ils ne sont pas bons, pour faire face quand même aux nécessités spirituelles les plus urgentes des fidèles ?

Une pareille conception pragmatiste du Sacerdoce constitue une négation de l'essence intime de la vocation et du ministère sacerdotal ; parce que s'il est vrai que les Sacrements ne tirent pas leur efficacité de la valeur du prêtre, il est non moins vrai que le progrès de la vie chrétienne est profondément lié à la sainteté des ministres de Dieu, dont la mission, selon le précepte de l'Evangile, consiste précisément à apporter la lumière et à préserver de la corruption, et cela non seulement par les moyens de la grâce mais aussi par l'exemple de sa propre vie (cf. Mt., v, 13-14). Faire abstraction des qualités personnelles du prêtre, l'abaisser au niveau d'un simple bureaucrate des choses de Dieu, le découronner du diadème de son intime ressemblance avec le Christ, laquelle provient non seulement de la participation à ses pouvoirs mais encore de la reproduction de ses vertus, ce serait méconnaître en pratique les obligatoires exigences du sacerdoce catholique et la transcendance de sa dignité.

La préoccupation du nombre, séparée de celle qui concerne la qualité, se révèle d'ailleurs être un calcul erroné. L'introduction dans le ministère sacré de prêtres même simplement médiocres agit comme une cause déprimante non seulement sur le zèle des confrères dont l'élan apostolique est entravé mais surtout sur l'intensité de la vie religieuse du peuple : laquelle est une condition nécessaire pour l'éclosion de vocations nombreuses et choisies. Il faut se rappeler, en effet, que, d'ordinaire, aussi bien la naissance que le développement des vocations sacerdotales se rattachent à l'action personnelle et exemplaire du prêtre comme à leur cause instrumentale. C'est un fait indéniable que les vocations fleurissent là où d'authentiques hommes de Dieu, convaincus eux-mêmes et passionnés des réalités très hautes qu'ils traitent, font resplendir dans son charme virginal l'idéal qu'ils prêchent et, agissant comme des pôles d'attraction, provoquent l'étincelle de l'appel divin dans le cœur d'âmes généreuses, sensibles, plus qu'aux paroles, à l'exemple de la vie ainsi vécue.

Qu'il reste donc bien clair que la préoccupation du nombre, quand elle en vient en quelque façon à compromettre la qualité, pèche contre elle-même, en asséchant progressivement le terrain le plus propice à l'éclosion des vocations et en faisant obstacle à l'action même de la grâce divine. C'est aussi un acte de peu de foi, comme le fait remarquer énergiquement le grand Pontife Pie XI en citant la pensée du Docteur Angélique :

qui sont vraiment appelés de Dieu et pour les porter au degré de perfection requis pour qu'ils puissent exercer fructueusement leur futur ministère. Sélection et formation sont donc deux moments essentiels et immuables de cette institution et l'Eglise entend qu'ils soient fidèlement observés, quels que puissent être les temps et les circonstances. Il est bien vrai que, sous la motion de la Sagesse increée, l'Eglise prend avec suavité les dispositions qui s'imposent en vue du but à atteindre, en choisissant les moyens les plus opportuns que peuvent conseiller des conjonctures nouvelles, mais jamais elle ne peut transiger sur l'essentiel, surtout quand il s'agit des Séminaires, du bon ou du mauvais fonctionnement desquels dépend son épanouissement ou sa décroissance.

Le Sacerdoce est une mission trop haute, il requiert des qualités trop spéciales et confère des pouvoirs trop grands pour n'être pas l'effet d'un choix spécial et d'un appel individuel de la part de Dieu. Cette condition est essentielle tant pour en recevoir l'honneur que pour en exercer les fonctions (cf. Héb., V, 4). Il s'ensuit que tant l'Eglise que le sujet sont intéressés à connaître la volonté divine : celui-ci pour ne pas s'engager à la légère dans un état très spécial, pour lequel du reste il ne peut se prévaloir d'aucun droit, celle-là pour ne pas risquer de conférer indûment le sacerdoce à qui ne présente pas les qualités qu'il requiert nécessairement. L'autorité ecclésiastique a donc l'obligation stricte de contrôler l'authenticité de l'appel divin de tous les élèves du Sanctuaire et de chacun en particulier, en vérifiant s'ils possèdent les qualités requises pour accomplir dignement et efficacement les fonctions sacerdotales ; il est certain, en effet, que Dieu ne peut pas imposer de tels devoirs et des responsabilités si élevées sans fournir aux élus eux-mêmes les moyens adéquats pour qu'ils puissent y faire face. De son idonéité le candidat fournit en lui-même les témoignages : aux Supérieurs de les vérifier et d'agir en conséquence.

Cette vérification commence avec la première entrée au Séminaire et s'achève par l'admission aux Ordres dans les cas positifs ; dans les cas négatifs, elle se termine par le renvoi immédiat dès qu'on arrive à un jugement pratique sur la non-idonéité du sujet. Les Autorités du Séminaire donc, en vertu de leur mandat, et chacune d'elles dans le cadre de sa compétence propre, sont donc investies d'un double rôle : celui d'éducateurs, avec le souci quotidien de former l'homme nouveau en chacun des élèves qui leur sont confiés ; celui de juges aussi, pour s'assurer si ceux-ci correspondent réellement aux soins dont ils sont l'objet, pour vérifier leurs progrès ou leurs reculs, les manifestations nouvelles qu'ils présentent en mûrissant physiquement et spirituellement, les résistances ou même l'incapacité qu'ils opposent à l'œuvre de leur formation. Travail assidu, absorbant, rempli de difficultés, mais auquel on ne peut se soustraire et qu'il faut conduire toujours dans la lumière de Dieu, à qui les cœurs s'ouvrent et obéissent.

3. — Pour porter un jugement exact sur une vocation, il est indispensable d'arriver à connaître l'entière personnalité du sujet. On peut en effet commettre bien des erreurs en considérant qualités et capacités, inaptitudes et défauts, de façon séparée, et non comme des manifestations d'une personnalité déterminée à l'intérieur de laquelle seulement ils reçoivent leur valeur propre. Pour juger les vocations des candidats au sacerdoce on ne doit donc pas partir d'un fait isolé pour conclure à l'existence d'une vocation, mais on doit s'efforcer de voir l'homme dans son entière complexité, pour en expliquer ensuite et en évaluer exactement les caractéristiques particulières. Et comme le tempérament de chacun constitue l'élément fondamental d'où chaque personnalité tire ses lumières et ses ombres, l'effort principal de l'éducateur devra tendre à déterminer et à étudier profondément le caractère de ses élèves, en attachant la plus grande importance à cette énergie qui est capable de tant de ressources et qui a pour nom : volonté. Certaines natures brillantes, par exemple, peuvent faire tout de suite la meilleure impression ; mais, manquant souvent de constance, ne résistant pas à l'effort et dépourvues de la capacité de résistance nécessaire, elles ne sauraient pas demain surmonter les grandes difficultés de la vie et seraient victimes d'un courant impétueux, infiniment plus puissant que leurs modestes capacités volitives. D'autres fois, un examen attentif pourra révéler injustifiée l'estime accordée à des jeunes gens qui apparaissent très pieux, au moins d'une piété de dévotion, sans être dotés pour autant de bonnes qualités de base. Il peut s'agir d'une piété apparente, refuge inconscient d'une pauvreté spirituelle et intellectuelle, laquelle, une fois l'ambiance changée, fera apparaître son peu de consistance.

Nous voulons insister pour que les éducateurs veillent surtout sur les natures inconstantes, afin de discerner s'il s'agit seulement de l'inconstance propre au jeune âge, qui se manifeste surtout dans les années de la maturation physique, ou si au contraire elle est constitutionnelle, propre à certains adolescents qui s'appliquent à mille choses sans en mener une seule à terme, irritables à l'excès, toujours indécis et hésitants, toutes manifestations qui font penser à un déséquilibre nerveux sous-jacent. De tels caractères — aussi peu responsables qu'on le voudra de leur état, victimes qu'ils sont d'un monde agité jusqu'au paroxysme — ne sont certainement pas les plus aptes à la milice sacerdotale, laquelle exige des trempes saines et robustes, prêtes à tout souffrir et à tout oser pour le règne de Dieu.

L'élève sera donc examiné à fond, tant dans sa personnalité que dans les multiples manifestations de celle-ci, surtout dans les différentes gammes de la sphère psychique, sentimentale et émotive. Ce monde spirituel, où la rencontre de l'homme avec Dieu atteint les sommets de la responsabilité personnelle, l'éducateur devra l'aborder avec une délicatesse respectueuse, avec humilité aussi, en étant prêt à écouter, et à attendre, et à prier Dieu qu'Il daigne manifester sa volonté. Les moyens surnaturels devront certainement être mis en première place, mais on ne pourra pas négliger tous les secours que l'art pédagogique et la psychologie peuvent offrir en cette matière ; et si l'expérience personnelle ne suffit pas, on interrogera le spécialiste, sans toutefois sacrifier à des doctrines ou à des pratiques qui ne seraient pas conformes aux principes de la morale catholique. Les précautions à prendre sur un terrain si délicat ne sont jamais trop nombreuses ; d'autant plus que, de l'avis de psychologues compétents, les jeunes gens de notre temps présentent souvent un défaut notable de correspondance entre leur maturité psychique et leur maturité physique, ce qui pourrait faire naître de trompeuses déductions chez un observateur superficiel.

4. — Le jugement auquel il faut arriver pour faire avancer un candidat « *tuta conscientia* » dans l'ordre sacerdotal est, dans tous les cas, celui que le Code de Droit Canonique énonce avec tant de clarté dans le canon 973, § 3, lequel requiert une certitude morale fondée sur des arguments positifs. Que si une telle certitude morale ne pouvait être atteinte, il faudrait alors recourir à cette autre règle non moins explicite posée par Pie XI dans l'encyclique *Ad Catholici Sacerdotii fastigium* (20 décembre 1935) : « *Eaque in causa pertractanda* — il s'agit du renvoi du Séminaire — *t u t i o r e m semper sententiam amplectantur, quæ quidem, ad rem quod attinet, multo magis sacrorum alumnis favet, cum eos ex itinere avertat, per quod ad æternam ruinam adduci possint* » (*AAS*, XXVIII, p. 41).

Le motif de cette attitude limpide et sans équivoque devrait être évident pour quiconque a à cœur le bien de l'Eglise, dont le sort est si étroitement lié aux qualités de ses ministres. A travers une expérience plusieurs fois séculaire, elle est parvenue à une connaissance claire et sûre de leur véritable idonéité, consciente, du reste, des nombreuses et lourdes charges qu'elle leur impose. Le poids énorme des obligations pastorales, demandées quotidiennement à tout prêtre, la continuelle et fatigante tension à laquelle il est soumis du fait des problèmes les plus divers et les plus absorbants, les nombreux périls qui le menacent à chaque pas dans le contact forcé avec un milieu qui souvent a perdu le sens chrétien et obéit à une morale qui va se paganisant, imposent à l'Eglise la plus grande prudence dans le choix des candidats. Le dommage qu'elle aurait à subir, tant dans sa considération personnelle qu'en ce qui concerne le bien commun des croyants, serait trop grand, si elle permettait l'accès aux Ordres sacrés, ne serait-ce qu'à de moins aptes. L'inapte d'aujourd'hui sera certainement l'indigne de demain. Ce n'est que sur une jeunesse moralement saine, ouverte aux idéaux les plus saints, forte de convictions profondes, prête au sacrifice et à l'oblation de soi-même, que l'Eglise peut compter pour la présenter à son divin Epoux afin qu'Il la marque du sceau de sa consécration. Aussi, en ne s'en tenant pas au « tutiorisme » si clairement exprimé en tant de documents ecclésiastiques, aussi bien généraux que particuliers, on ne pourrait donc échapper à la menace sévère que le canon cité ci-dessus fait entendre aux contrevenants, à savoir celle de s'exposer au péril « *communicandi peccatis alienis* ». Par conséquent, on n'évitera pas seulement toute espèce de laxisme, mais encore on se gardera d'accueillir toute autre tendance ou tout système de morale qui s'écarterait de la ligne indiquée, surtout quand il s'agit d'émettre un jugement définitif sur l'idonéité à supporter les obligations du célibat ecclésiastique. Il est hors de doute que certaines opinions soutenues, même par des moralistes faisant autorité par ailleurs, se peuvent difficilement concilier avec le tutiorisme des règles pontificales énoncées ci-dessus.

5. — Il faut, hélas ! constater que, malgré les sévères Instructions de la S. C. des Sacrements — *Quam ingens* (du 27 décembre 1930) et *Magna equidem* (du 27 décembre 1955) — il ne manque pas de candidats qui se voient admis aux Ordres sacrés sans vocation véritable. Et il ne s'agit pas d'erreurs humainement inévitables, car, en refaisant l'histoire de nombreux naufrages, on découvre bien nettement que de clairs indices d'absence de vocation ecclésiastique pouvaient être déterminés avec précision déjà au cours de la vie de Séminaire. Du reste, cette Sacrée Congrégation a pu constater elle-même, par les Visites Apostoliques décrétées périodiquement dans les différents pays soumis à sa juridiction, qu'il n'est pas rare qu'on pèche par une trop peu sérieuse évaluation des candidats, et qu'on garde au Séminaire des éléments de peu de valeur humaine et surnaturelle. Il semble que sur l'attitude de beaucoup de Supérieurs pèse la considération du triste état où se trouvent de nombreux diocèses souffrant d'une grande pénurie de clergé. Comment pouvoir faire autrement, — affirme-t-on — lorsque manquent les cadres indispensables pour une assistance pastorale même réduite à la seule administration des Sacrements ? Ne vaut-il donc pas mieux avoir quelques prêtres, même s'ils ne sont pas bons, pour faire face quand même aux nécessités spirituelles les plus urgentes des fidèles ?

Une pareille conception pragmatiste du Sacerdoce constitue une négation de l'essence intime de la vocation et du ministère sacerdotal ; parce que s'il est vrai que les Sacrements ne tirent pas leur efficacité de la valeur du prêtre, il est non moins vrai que le progrès de la vie chrétienne est profondément lié à la sainteté des ministres de Dieu, dont la mission, selon le précepte de l'Evangile, consiste précisément à apporter la lumière et à préserver de la corruption, et cela non seulement par les moyens de la grâce mais aussi par l'exemple de sa propre vie (cf. Mt., V, 13-14). Faire abstraction des qualités personnelles du prêtre, l'abaisser au niveau d'un simple bureaucrate des choses de Dieu, le découronner du diadème de son intime ressemblance avec le Christ, laquelle provient non seulement de la participation à ses pouvoirs mais encore de la reproduction de ses vertus, ce serait méconnaître en pratique les obligatoires exigences du sacerdoce catholique et la transcendance de sa dignité.

La préoccupation du nombre, séparée de celle qui concerne la qualité, se révèle d'ailleurs être un calcul erroné. L'introduction dans le ministère sacré de prêtres même simplement médiocres agit comme une cause déprimante non seulement sur le zèle des confrères dont l'élan apostolique est entravé mais surtout sur l'intensité de la vie religieuse du peuple : laquelle est une condition nécessaire pour l'éclosion de vocations nombreuses et choisies. Il faut se rappeler, en effet, que, d'ordinaire, aussi bien la naissance que le développement des vocations sacerdotales se rattachent à l'action personnelle et exemplaire du prêtre comme à leur cause instrumentale. C'est un fait indéniable que les vocations fleurissent là où d'authentiques hommes de Dieu, convaincus eux-mêmes et passionnés des réalités très hautes qu'ils traitent, font resplendir dans son charme virginal l'idéal qu'ils prêchent et, agissant comme des pôles d'attraction, provoquent l'étincelle de l'appel divin dans le cœur d'âmes généreuses, sensibles, plus qu'aux paroles, à l'exemple de la vie ainsi vécue.

Qu'il reste donc bien clair que la préoccupation du nombre, quand elle en vient en quelque façon à compromettre la qualité, pèche contre elle-même, en asséchant progressivement le terrain le plus propice à l'éclosion des vocations et en faisant obstacle à l'action même de la grâce divine. C'est aussi un acte de peu de foi, comme le fait remarquer énergiquement le grand Pontife Pie XI en citant la pensée du Docteur Angélique :

« *Nec quidquam de debita severitate remittant... eo ducti metu ne... Sacerdotum copia minuatur. Hanc opinionis captionem S. Thomas Aquinas, ut jam occupaverat, ita, quo erat ingenii acumine sententiarumque planitate, revicerat : « Deus numquam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis, si digni promoverentur et indigni expellerentur» ...Monuimus videlicet pluris esse procul dubio unum tantum sacerdotem haberi, qui sit omni ex parte ad sacerrimum officium suum institutus, quam plures, qui aut nihil aut parum sint ad idem conformati. In his enimvero nihil spei Ecclesia reponere potest, ut ei non sit potius horum causa effuse lugendum* » (Enc. *Ad Catholici Sacerdotii : AAS.*, XXVIII, p. 44).

Cette Sacrée Congrégation demande donc, avec toute la force qu'elle tire de sa haute mission de vigilance, que l'on exerce la plus soigneuse et la plus scrupuleuse attention dans le choix des candidats, et elle le fait en exhortant tous les responsables à ne pas transiger le moins du monde sur les sages règles fixées à ce propos par la Sainte Eglise. Nous laisserons-nous dépasser même sur ce point par les fils des ténèbres ? Nous ne savons que trop avec quelle sélection sévère ils préparent les éléments qui se distinguent le plus par des dons naturels et qui sont capables d'influer fortement sur les autres, pour pouvoir les utiliser comme un ferment au sein des masses qu'ils veulent gagner à leurs desseins. C'est un principe humain et divin à la fois que le sort des institutions dépend plus de la qualité que du nombre. « Gédéon, qui a sous ses ordres une foule immense, apparemment prête à affronter tout danger et toute difficulté, s'entend dire par le Seigneur que dans les grandes entreprises il faut compter non pas sur beaucoup mais sur un petit nombre. La sélection est une loi de vie, de progrès, de perfection » (Jean XXIII, *Discours aux Elèves des Collèges de Rome*, 28 janvier 1960 : *AAS*, LII, p. 272).

Plaçons donc nos espérances sur les seuls élus du Seigneur ; remplis de l'esprit du Christ, ils seront l'élite vigoureuse qui, par l'intégrité de sa vie et la flamme de son zèle apostolique, reconduira le peuple de Dieu aux sources pures de la vie chrétienne, garantissant par là-même l'éclosion d'une vigoureuse lignée sacerdotale.

II

1. — « S'employer pour faire de bons prêtres et y concourir comme cause seconde efficiente instrumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui, pendant sa vie mortelle, semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont ses Apôtres, ayant voulu pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux pour les instruire et pour les former à ce divin ministère » (*op. cit.*, XI, 8).

Les éducateurs des Séminaires devront donc être intimement unis à Jésus-Christ et se donner complètement à Lui, parce qu'il s'agit de l'œuvre sacerdotale par excellence « la plus difficile, la plus relevée, la plus importante pour le salut des âmes et pour l'avancement du Christianisme » (XI, 7-8). « Rendre meilleurs les ecclésiastiques ! Qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi ? » (XI, 9). « C'est un chef-d'œuvre en ce monde que de faire de bons prêtres ; après quoi on ne peut penser rien de plus grand, ni de plus important » (*op. cit.*, XII, 14).

Pour S. Vincent de Paul, donc, ceux dont le rôle est d'éduquer les élèves du Sanctuaire ne sont que le prolongement historique de Jésus dans la plus sublime de ses fonctions sacerdotales. Du Sauveur ils perpétuent l'œuvre éducatrice, instillant dans les jeunes gens appelés à la suite du Maître les principes qu'il a adoptés lui-même dans la formation des Apôtres, avant de les envoyer proclamer aux hommes le message de salut. Il s'ensuit que, pour le Saint, le Séminaire ne doit pas être autre chose que l'école, où, à travers une préparation adéquate, on apprend — de Supérieurs tenant la place du Sauveur et capables d'infuser à leurs disciples l'esprit du Christ — les choses divines et humaines nécessaires pour produire ensuite de durables fruits de salut.

La spiritualité du Saint est robuste ; elle a même paru dure à certains qui se sont arrêtés à la lettre de certaines expressions fortes sans considérer l'ensemble de sa pensée. En effet il prêche sans relâche le renoncement, le sacrifice, le détachement de la famille et des biens terrestres ; il exige l'offrande inconditionnée de la volonté ; il condamne avec des paroles sévères l'indolence et la paresse; il stigmatise l'orgueil comme le principal obstacle au triomphe de la grâce dans l'âme sacerdotale ; il réclame la pénitence comme moyen indiscutable de porter du fruit dans le saint ministère ; il exalte la valeur de la croix comme instrument indispensable pour sa rédemption personnelle et pour celle des autres, et, par dessus tout, le dépouillement total de l'esprit propre pour la possession complète de l'esprit du Christ. Nous sommes dans la pure ligne de l'Evangile, sans mélange de compromis ou de visées humaines. Et de cet Evangile la pédagogie ecclésiastique de S. Vincent a tiré toute sa force et toute sa vigueur ; si le Saint exige le renoncement et le sacrifice, il les éclaire dans la lumière ineffable de l'amour pour le Christ et pour les âmes. Oui, lui aussi il prêche la mort mais c'est pour que l'on puisse parvenir à une vie plus abondante ; lui aussi il manie le sécateur dans la vigne en émondant ce qui est désordonné et superflu, mais c'est pour qu'elle croisse avec plus de vigueur ; lui aussi il prêche l'immolation avec le Christ, mais c'est pour que l'on soit à même de renaître dans la lumière triomphante du matin de Pâques et de mûrir sous le souffle de la Pentecôte.

Ne pouvant supporter aucune forme d'égoïsme, même le plus subtil et capable de se masquer sous les prétextes les plus spécieux, il eut un cœur vaste comme la mer ; un cœur très tendre, toujours prêt à s'émouvoir sur toute forme de misère et à palpiter d'un zèle qui était vraiment en lui une flamme dévorante. Digne ami de S. François de Sales, il eut les délicatesses de la mansuétude et de la longaminité, étant aussi capable de surmonter avec les ailes du surnaturel les petitesses de la nature, que de se pencher avec compréhension sur ses faiblesses. Dans la nature humaine, dont il fut le bon samaritain, il a vu l'humanité du Christ, et partant il n'a pu la regarder qu'avec un œil serein et plein de bonté, comme le fondement nécessaire sur lequel devait s'édifier, en la sublimant, la dignité de l'homme racheté. Conscient, du reste, de ses infirmités, il n'accorda jamais à la nature qu'un rôle d'instrument et jamais celui de fin, « car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra ; mais qui au contraire aura perdu sa vie pour mon amour, la retrouvera » (Mat., XVI, 24-25).

2. — On a coutume de répéter, et avec beaucoup de vérité, qu'avant de faire des prêtres, les éducateurs de nos Séminaires devraient se préoccuper de faire des hommes de bien, et l'on veut par là souligner toute

l'importance qu'ont même les valeurs simplement humaines dans la formation d'une personnalité sacerdotale complète. Et telle est bien l'authentique pensée de l'Eglise, qui, en exigeant précisément la présence de notables qualités naturelles avant de porter un jugement positif sur l'idonéité des candidats, déclare par le fait même qu'elles sont le point de départ obligé d'une solide formation ecclésiastique. La vocation n'est pas, en effet, un reniement de l'homme, bien au contraire elle le valorise au plus haut point en ce qui le constitue par nature et par grâce ; puisque le Dieu qui appelle est le même Dieu qui a donné les talents et qui en réclamera un jour les fruits. (Cf. Luc, XIX, 22, sq.). La grâce ne détruit pas la nature ; mais — selon un principe thomiste dont on sait la fécondité sur le terrain théologique — elle la restaure, la purifie, l'élève et la transforme (cf. *S. Th.* I^a^, q. 2, a. 2, ad 1 ; a. 8, ad 2). On peut même dire que, dans un certain sens et de façon habituelle, la nature conditionne la Grâce, à tel point que l'action de celle-ci est facilitée dans les natures riches de dons et au contraire gênée dans celles qui sont pauvres et sans générosité. Partant, tout ce qui n'est pas conforme à la nature, n'a rien à faire avec la vertu chrétienne et sacerdotale ; une œuvre éducatrice qui agirait avec un certain mépris et un désir de nivellement, même si elle le faisait au nom des valeur les plus saintes, ne serait qu'une inintelligente mystification, pouvant entraîner les plus ruineuses conséquences. Elle pourrait constituer un écueil contre lequel viendraient se briser misérablement les fragiles embarcations de nombreuses vocations, conduites par des pilotes inexpérimentés. Bien plus encourageante est au contraire l'exhortation de l'Apôtre : « Frères, tout ce qu'il y a de vrai, de digne, de juste, de saint, d'aimable, d'honnête, tout ce qui se rencontre de vertu et tout ce qui mérite louange, voilà ce qui doit faire l'objet de vos pensées » (Philip., IV, 8). Donc un sage éducateur, conscient de ses responsabilités en face de ses élèves et de l'Eglise, religieusement respectueux des individualités de chacun, saura en assumer, en stimuler et en développer les plus précieuses énergies personnelles.

3. — Cependant, aujourd'hui, on remarque, même dans les milieux ecclésiastiques, chez un certain nombre d'éducateurs une tendance à abdiquer exagérément leurs devoirs spécifiques, en concédant trop à un individualisme propre aux jeunes de notre temps qui leur fait rejeter toute discipline. On parle, en effet, de la nécessité de former à la liberté par le moyen de la liberté et cela à travers l'autodétermination spontanée de l'élève, et, en transférant la chose du plan individuel au plan collectif, on exalte l'autogouvernement, l'esprit démocratique nécessaire au moyen des décisions de groupe, et l'on réduit toujours davantage l'intervention ou — comme parfois on aime à le répéter — « l'ingérence » de l'autorité. On accepte donc, sinon en théorie du moins en pratique, les conclusions de tendances pédagogiques qui, pour être aujourd'hui très en vogue, n'en sont pas moins pour autant inacceptables.

« *Huc fere pertinet quæ nostris temporibus palam proferuntur, variis quidem nominibus, doctrinæ, quarum est, totum ferme cujuslibet eruditionis fundamentum in eo ponere, ut pueris integrum sit sese informare ipsos ingenio atque arbitratu plane suo, vel repudiatis majorum præceptorumve consiliis omnique lege atque ope humana et divina prorsus posthabita... In quo profecto misere ipsi falluntur, cum, aventes puerum, ut aiunt, in libertatem revocare, eum demum insanæ superbiæ ac pravis cupiditatibus mancipent, quæ — ut ex eorum commentis consequitur — tamquam necessitates quædam humanæ naturæ, quam exlegem perhibent, probanda essent* » (Pie XI, *Divini illius Magistri* : *AAS*, XXII, p. 69-70).

De telles théories partent d'une conception trop optimiste de la nature humaine, dont elles méconnaissent les infirmités, les insuffisances et le besoin qu'elle a, dans l'état de déchéance où elle se trouve, d'être soutenue pour arriver à une véritable maîtrise de soi. Tel est surtout le cas des adolescents et des jeunes gens, qui par définition ne sont pas encore mûrs, et sont souvent fascinés par d'éphémères enthousiasmes et dominés par des inclinations contradictoires, « *Non enim idem est possibile ei, qui non habet habitum virtutis, et virtuoso : sicut etiam non est idem possibile puero, et viro perfecto* » (S. Thomas, I^a^-II^ae^, q. 96, art. 2).

Manquant de clarté de vue ainsi que de constance, les jeunes gens ne pourront jamais arriver à maîtriser leur instinct si une main amie ne leur fait pas accepter l'autorité de la règle et ne réussit pas à les rendre sensibles au stimulant de la sanction, les amenant ainsi à l'acquisition d'habitudes solides et profondes ; celles-ci loin d'émousser la conscience et de diminuer la liberté, en assurent au contraire l'exercice et en sont comme le ressort moteur. Certes, la rencontre entre l'autorité du supérieur et la liberté de l'élève doit se faire sur un plan de mutuel échange, d'effective collaboration, de donation réciproque et d'affectueuse compréhension, afin que le développement de la personnalité du disciple soit vraiment vital et ne reste pas au stade d'une docilité purement passive.

4. — On ne peut donc pas approuver l'orientation prise par certains Instituts, où l'on n'insiste pas comme il se devrait sur la valeur primordiale du Règlement pour la formation ecclésiastique des jeunes.

« La discipline est la règle de la vie et le sentier de la vertu ; si pour tous une règle de vie est nécessaire, elle l'est bien plus encore pour les clercs qui sont appelés au Sacerdoce. C'est pourquoi les clercs doivent avoir à cœur la discipline du Séminaire, l'observance de la règle, même dans les petites prescriptions. Les Supérieurs sont nécessaires ; il est nécessaire que leur œil vigilant soit posé sur vous, mais les clercs doivent se comporter de manière à n'avoir pas besoin d'un œil qui les surveille pour accomplir leur devoir » (S. Pie X, *Discours aux séminaristes de Milan*, 14 octobre 1908 : *Ench. Cler.* n. 287).

Demander à de jeunes séminaristes, encore en période de formation, de se déterminer eux-mêmes pour leurs multiples devoirs sans l'aide de règles bien précises et complètes ; ne pas leur fournir le secours d'une organisation extérieure faite d'ordre, de discipline et de clarté, même dans les détails : cela signifierait qu'on les abandonne à l'incertitude et au caprice individuel et qu'on les prive d'un milieu qui corrobore leur propre effort personnel. Le « *sustine et abstine* » quotidien d'une règle, observée jusque dans ses nuances, est extrêmement fécond ; il fait accumuler de précieuses énergies de volonté, il prépare des trempes robustes et patientes, il forme des esprits équilibrés et méthodiques, qui, dans le choc inévitable avec les difficultés de la vie, sauront un jour se dominer et dominer les événements. Nous le répétons : autre chose est de veiller à ce que nos jeunes, en même temps qu'ils sont

obligés de remplir leurs plus menus devoirs, soient imbus de bons principes humains et surnaturels, en vertu desquels ils pourront ensuite agir sous leur propre responsabilité ; autre chose est de ruiner ou de compromettre dès le début la valeur de l'obligation elle-même. Pour que la discipline atteigne vraiment ses fins, il importe que chacun des éducateurs ne reste pas isolé de ses confrères, mais que, tout en ne s'ingérant pas indûment dans le secteur des autres, tous collaborent, avec unanimité dans leurs convictions et constance dans leurs efforts, au progrès du Séminaire tout entier.

5. — Nous n'avons pas l'intention de traiter de façon exhaustive un tel sujet, mais nous ne pouvons cependant pas moins faire que de constater avec tristesse qu'un vent de naturalisme semble avoir pénétré même dans certaines Institutions de formation ecclésiastique, souvent avec la complicité de ceux qui, condamnant en bloc un passé jugé insuffisant pour former les jeunes générations sacerdotales, se donnent bien du mal à rechercher sans cesse des méthodes « à la page » ; ou encore avec la passivité un peu fataliste d'autres, qui, tout en déplorant dans leur cœur ce dangereux virage pédagogique, l'acceptent avec résignation comme une conséquence inévitable des temps actuels. Il s'agit dans ces cas-là, d'un processus de dépression, qui envahit un peu tous les aspects de la pédagogie ecclésiastique. Son commun dénominateur peut se trouver dans une diminution sensible de l'élément surnaturel. Les grandes réalités d'une authentique formation ecclésiastique — la prière, l'union intime avec Dieu, l'esprit de mortification, l'humilité, l'obéissance, la vie cachée, la séparation du monde — sont mis de plus en plus en veilleuse au nom d'un activisme qui se pare du manteau de la charité. On veut « comprendre » notre époque et les jeunes qui en sont le produit ; mais en réalité, on ne fait que consentir à leurs carences. On a presque l'impression que beaucoup d'éducateurs sont atteints du complexe de la nouveauté et de l'inédit et que, loin de freiner la course, ils l'accélèrent avec une exaltation inconsidérée. Etant plus soucieux d'accorder ce qui plaît que d'exiger ce qui convient, on n'a pas le courage de demander ni renoncement ni sacrifice.

Mais Jésus, lui, demande et le renoncement et le sacrifice. L' « *abneget semetipsum* » (Mt., XVI, 24), est à la base de tout son enseignement, et c'est là que l'on doit trouver le sens de la vocation chrétienne et, éminemment, celui de la vocation sacerdotale. Le prêtre est l'homme du sacrifice, voué — avec ses peines, ses détachements, ses immolations quotidiennes — à accomplir en lui-même ce qui manque à la passion du Christ (cf. Col., I, 24). Il est appelé à porter des fruits de grâce, mais sans la croix il n'y a pas de rédemption (cf. Héb., IX, 22) ; il est appelé à porter la lumière, mais c'est à condition qu'il se transforme en une flamme de pur holocauste. Est-il nécessaire de dire que cette ressemblance avec le Christ Prêtre et Victime doit s'ébaucher dès le Séminaire ? Nous savons assez comme le chemin est long et quelle résistance y oppose l'humaine nature, parce que « si beaucoup suivent Jésus jusqu'à la fraction du pain, il y en a peu qui vont jusqu'à boire le calice de la passion » (*Imit. de J.-C.*, III, 11, 1). Il est donc nécessaire que nos jeunes gens soient initiés au renoncement et au sacrifice et qu'ils arrivent à comprendre la joyeuse vérité de ces paroles : « Que cette âme est heureuse, ô Seigneur, qui par amour de vous a donné congé à toutes les créatures ; qui lutte contre la nature, et qui dans la ferveur de l'esprit crucifie les concupiscences de la chair, pour pouvoir vous offrir avec une conscience sereine une oraison pure, et être digne de demeurer avec les chœurs angéliques, après avoir exclu du dedans et du dehors toutes les choses de la terre » (*Imit. de J.-C.*, III, 48, 6).

Il faudra insister surtout sur l'antinomie établie par le Sauveur entre son esprit et l'esprit du monde ; de ce monde pour lequel le Christ n'a pas voulu prier parce qu'il est entièrement imbu de l'esprit du malin et qu'il est impénétrable à l'influx de la grâce, de ce monde auquel ne doivent pas appartenir les siens, comme Lui-même ne lui appartient pas (Jo., XVII, 9 et 14-16. Cf. I Jo., V, 19). Il importera de les familiariser avec cette pensée qu'ils sont consacrés aux choses célestes, et que, tirés du monde mais ne lui appartenant pas, ce n'est que dans la mesure où ils échapperont à ses attraits, à ses principes, à ses méthodes, à ses compromissions faciles, qu'ils pourront devenir le sel qui préserve et la flamme qui éclaire ; il conviendra de les bien persuader qu'un clerc ne devient pas étranger à son temps du seul fait qu'il n'en accepte pas les déviations ; en bref, que « l'ecclésiastique marche sur la terre, mais que ses pensées, son cœur, ses yeux regardent le ciel » (Jean XXIII, *Discours aux Elèves des Collèges de Rome*, 28 janvier 1960 : *AAS*, LII, p. 277).

Sur ce terrain très délicat de la formation ascétique il faudra aussi procéder avec une sage gradation, avec discrétion, mais aussi avec persévérance et avec une douce fermeté : « *fortiter in re, suaviter in modo* », ou, pour citer notre Saint, « il faut être ferme et invariable pour la fin, doux et humble pour les moyens » (*op. cit.*, II, 298, 300). En tout, il faudra en appeler à la vie et à la doctrine du Sauveur qui, si elles sont bien présentées, exercent un attrait d'une efficacité incomparable sur l'esprit des jeunes. Il est nécessaire d'amener nos jeunes gens à pénétrer dans l'intimité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à vivre de sa connaissance, qui est vérité libératrice de l'esprit, à « croire » en Lui, au sens fort de l'expression de S. Jean (XIV, 1), laquelle signifie à la fois certitude de sa parole, confiance totale en son aide, fidélité et correspondance poussée jusqu'à l'oubli de soi. Cette quotidienne familiarité avec le Maître leur fera éprouver le vif désir de lui ressembler (cf. II Cor., III, 18), de se remplir de son esprit, en arrivant ainsi progressivement « à la maturité virile, à la mesure de l'âge parfait du Christ » (Eph., IV, 13).

6. — Telle nous semble être la voie royale, la voie unique même, pour faire de nos clercs de futurs apôtres, de parfaits hommes de Dieu prêts à toute œuvre de bien (II Tim., III, 17), et pour contribuer efficacement à l'édification du corps du Christ (cf. Eph., IV, 12). En effet le zèle authentique pour le salut des âmes a toujours trouvé son aliment et sa flamme dans une vie intérieure profonde et dans une ascèse tout orientée vers la sanctification personnelle.

Mais il y a le danger de détruire en peu de temps d'une main ce que l'on construit à grand' peine de l'autre. Nous voulons faire allusion en particulier à l'impatience, aujourd'hui fort répandue, qui prétend trop facilement et sans les précautions voulues, exposer nos jeunes clercs à des épreuves disproportionnées à leurs forces, afin, prétend-on, qu'ils « prennent conscience » de ce monde qui devra être leur champ d'apos-

tolat. On se donne ainsi l'illusion de les immuniser contre les dangers inévitables et, en même temps, de faire appel de bonne heure, « dans l'action et par l'action », à l'esprit qui doit animer l'apôtre de demain ; on se flatte de pouvoir procurer aux diocèses un clergé capable de rendre immédiatement davantage, et avec des résultats de plus haute valeur qualitative ; on aura ainsi, pense-t-on, un clergé présent au monde, animateur d'hommes, et vraiment en mesure de bien témoigner de l'Evangile.

Cette prise de position non seulement se fonde sur une erreur de perspective — on met en première ligne ce qui au contraire doit venir après, tant du point de vue hiérarchique que du point de vue chronologique — mais encore elle suppose ce qui n'existe pas, à savoir la maturité spirituelle, intellectuelle et morale nécessaire pour que de telles expériences puissent être utiles et profitables. De plus, c'est défigurer la nature et la fin du Séminaire telles que les conçoit la législation ecclésiastique. Le Séminaire, en effet, n'est pas et ne peut pas être une école d'application, ni, encore moins, un terrain d'exercices risqués et compromettants ; c'est seulement un lieu de profonde formation spirituelle et intellectuelle. Dans cette formation, naturellement, l'apostolat futur entre et doit entrer comme motif inspirateur ; mais l'initiation pratique à son exercice ne peut être qu'un complément modéré et progressif, et seulement dans la mesure que permet la nécessité d'atteindre d'abord ses finalités essentielles. Telle est bien la pensée des documents Pontificaux, lesquels sont si préoccupés de conserver au Séminaire ses authentiques raisons d'être, qu'ils prévoient une institution particulière ayant pour tâche spécifique l'initiation des nouveaux prêtres aux différentes fonctions sacerdotales, afin que le passage de la tranquillité du Séminaire à l'activité du ministère s'effectue le plus simplement et le plus naturellement possible, sans qu'existe le danger d'éventuels déséquilibres spirituels et avec une préparation théorique et pratique plus adéquate (cf. « *Menti nostræ* », *AAS*, XLII, p. 691-692 , Motu Proprio « *Quandoquidem* », *AAS*, XLI, p. 165-167).

Déplacer, au nom d'une prétendue « spiritualité de l'action », le pivot sur lequel se meut avec fruit toute la vie de nos Instituts ne peut qu'être grandement préjudiciable pour eux. Il y a lieu de craindre en effet que les futurs prêtres qui auraient été formés d'après cette pédagogie à base d'activisme, ne soient pas capables de faire un travail apostolique vraiment profond, ni de surmonter victorieusement difficultés et déboires, et qu'ils ne deviennent la proie facile du découragement dans un monde agité et plein d'embûches comme le nôtre. L'expérience démontre que la maîtrise des passions ne s'obtient que par un travail intérieur à entreprendre dans le secret même de l'âme, et qu'elle n'arrive à maturité que lentement, dans la réflexion et dans le recueillement. Permettre à nos clercs de se répandre à l'extérieur, de se laisser entraîner par l'enthousiasme avec lequel ils peuvent accueillir — même si c'est pour accomplir des expériences apostoliques — les évasions de leur sévère mais nécessaire vie de piété et d'étude, ne serait-ce donc pas les sortir de la discipline quotidienne qui s'alimente aux sources salutaires de la prière, de l'étude et du sacrifice ? Lorsqu'ensuite, une fois le cours de leur séminaire achevé, ils auront à affronter la rude réalité de la vie sans y être adéquatement préparés, n'y aurait-il pas lieu de craindre le retour offensif des passions, oubliées, assoupies mais non pas subjuguées ?

Les résultats d'une telle conception pédagogique peuvent se manifester déjà au Séminaire. L'alanguissement de la piété, la désaffection pour l'étude en général et pour l'étude spéculative en particulier, l'ébranlement des fondements de la discipline — du silence par exemple — et, surtout, l'extrême superficialité constatée dans divers secteurs sur le plan de l'éducation, ne sont certainement pas les meilleures prémisses pour la bonne formation des authentiques apôtres que l'on voudrait donner à l'Eglise. C'est ici le cas de citer une maxime de Saint Vincent, laquelle, si elle peut servir de règle générale de conduite, a une valeur toute spéciale en matière d'éducation :

« On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison ; ce qui n'est pas ; et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès » (*op. cit.*, IV, 122).

Avant donc de chercher — en se fondant sur des méthodes de valeur douteuse — à faire le prêtre d'aujourd'hui, employons tout notre effort à faire le prêtre de toujours.

* *

Excellence Révérendissime,

Sur le point de terminer cette lettre, dans laquelle nous n'avons pas voulu taire quelques-unes de nos préoccupations, nous ne pouvons pas ne pas adresser une ultime recommandation aux éducateurs de nos Séminaires. Ceux-ci, quel que soit le poste qu'ils occupent, sont bien conscients de leur graves devoirs et de la la grande responsabilité qu'ils ont envers Dieu et envers les élèves qu'ils s'efforcent de former à la très haute mission qui les attend. Dans cette œuvre minutieuse, cachée, souvent privée de satisfactions humaines, mais aussi éminemment méritoire, qu'ils n'oublient jamais le but à atteindre. Et comme nous savons bien quelle importance a dans cette perspective l'ambiance dans laquelle on vit, qu'ils fassent en sorte, par tous les moyens en leur pouvoir, que les bonnes dispositions des jeunes gens trouvent toujours dans le Séminaire tous les secours pouvant les aider à parvenir à cet état de perfection qui s'appelle la sainteté sacerdotale. En particulier nous voudrions que soient bien gravées dans le cœur de chacun ces paroles d'or de Léon XIII :

« Il importe grandement que pour former dans les élèves du Sanctuaire une vive image de Jésus-Christ — ce qui résume toute l'éducation ecclésiastique — les directeurs et les professeurs joignent à la diligence et à la compétence requises par leur charge, l'exemple d'une vie en tout point sacerdotale. La conduite exemplaire des supérieurs, surtout pour des jeunes, est le langage le plus éloquent et le plus persuasif, capable d'inspirer à ceux-ci la conviction de leurs propres devoirs et l'amour du bien » (Lettre Encyclique : « *Fin dal principio* », 8 décembre 1902, n. 5 : *Acta Leonis XIII*, vol. XXIII, 254-255).

Que les éducateurs de nos Séminaires brillent donc par un ensemble de qualités naturelles qui leur vaille l'estime et la confiance de leurs disciples ; mais, qu'en même temps, ils restent bien persuadés que les qualités et les industries humaines serviraient de bien peu si elles n'étaient animées d'une vie intérieure profondément vécue. Seule celle-ci peut assurer et pleine valeur et réussite certaine à leur œuvre. Le Maître divin, écouté parce que possédé dans l'intime de l'âme — « *Habemus*

enim intus magistrum Christum » (S. Aug. *in Jo.*, 5, 19 ; Migne *PL*, 35, 1557) — sera toujours prêt à bénir, à féconder et à perfectionner leur travail, qui tend selon les desseins de Dieu, à la réalisation de son sublime mystère d'amour.

En étant certains que Votre Excellence voudra bien prendre toutes dispositions pour que les Supérieurs de son Séminaire connaissent et étudient avec attention le présent document, nous profitons volontiers de la circonstance pour nous redire, avec des sentiments de particulière estime et de respect

de Votre Excellence Révérendissime
les tout dévoués dans le Seigneur

JOSEPH Card. PIZZARDO
Evêque suburbicaire d'Albano,
Préfet.
DINO STAFFA
Arch. titulaire nommé de Césarée de Palestine,
Secrétaire.

QUESTIONS ŒCUMÉNIQUES

SOMMAIRE

One Fold (Jubilé d'or de la Semaine de l'Unité). — A. Bellini, *Il movimento ecumenico.* — J. Dwirnyk, *Rôle de l'Iconostase dans le culte divin.* — Ivan Sofranov, *Histoire du Mouvement bulgare vers l'Eglise catholique au XIX^e siècle.*

ONE FOLD. Essays and documents to commemorate the Golden Jubilee of the Chair of Unity Octave. — (14 × 21,5), 384 p. — Franciscan Friars of the Atonement. New-York, 1959.

C'est en 1908 que le R. P. Paul James Francis Wattson, encore épiscopalien, eut la pensée d'organiser pour l'unité des chrétiens, une semaine de prière entre la fête de la Chaire de S. Pierre et celle de la Conversion de S. Paul. Depuis, le fondateur se convertit : il devint membre de l'Eglise catholique, le 30 octobre 1909, et il consacra toute sa vie, jusqu'à sa mort (1940), au regroupement des chrétiens dans le sein de l'Eglise romaine. La Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens a pris une extension mondiale et pour célébrer le cinquantenaire de cette institution les disciples du P. Paul ont groupé plusieurs études sous un titre qui résume leur programme « *One fold :* un seul troupeau » (cf. Jo., x, 16).

Une 1^re partie reproduit des lettres de félicitations et d'encouragement des card. Canali, Agagaɴian, Tisserant, Cicognani, un sermon prononcé à la cathédrale St-Patrick de New-York par Mgr William Scully à l'occasion du Jubilé d'or de la Semaine de prière pour l'Unité, une déclaration sur le même sujet du P. Françis J. Connell, et des documents officiels du Saint-Siège en faveur de l'Octave de prière.

Dans une intéressante étude historique le Père Cranny, S. A., retrace les origines de cette institution. Le Père Paul fonda d'abord la « *Society of the Atonement* ». Ce dernier mot est si riche de sens que toute une étude lui est ultérieurement consacrée (*Meaning of Atonement,* par Kenneth F. Dougherty, S. A., p. 233-245). Il est formé de « *at* » et de « *one* », et correspond assez bien au latin *ad-unatio.* S. Thomas More, en 1513, est le premier auteur connu qui use du mot « *atonement* ». *To atone* signifie : se mettre d'accord, se réconcilier avec quelqu'un, donc ne plus faire qu'un. Tyndale dans sa version anglaise de la Bible (1525 ou 1526) traduit par « *atonement* » le καταλλαγή de Rom., v, 11 (par Jésus-Christ nous avons obtenu la *réconciliation*). Le sens d' « *atonement* » a légèrement évolué : utilisé dans la théologie de la Rédemption pour traduire « satisfactio » (cf. S. Th., III^a, q. 48, a. 2) il s'associe actuellement aux idées de réparation et d'expiation. Quoi qu'il en soit, la « Société de l'Atonement » donne un commentaire vivant du nom qu'elle porte par les buts qu'elle poursuit ; d'après ses Constitutions elle se propose : 1° de réconcilier les pécheurs avec Dieu par les mérites du Précieux Sang de Jésus et par ses sacrements ; 2° d'amener les chrétiens non catholiques à l'obéissance envers le Souverain Pontife ; 3° de convertir les infidèles.

A l'origine, en 1898, le fondateur de la Société n'avait pas encore pleine conscience du second but puisqu'il n'était pas encore lui-même catholique. Son attirance pour Rome était cependant très grande et communicative ; c'est avec seize disciples qu'il se convertit, avec le frère Antoine, la Mère Lurana et quatre religieuses de l' « Atonement » et enfin dix laïcs associés aux religieuses de Graymoor. La revue *The Lamp* permet de suivre l'évolution du groupe : elle donne en particulier la liste des intentions qui furent choisies pour chacun des jours de l'octave de prière et qui connurent quelques changements. L'auteur de cette étude, qui appartient comme toute la Society of Atonement à la famille franciscaine, se plaît à rappeler que les fils spirituels du Poverello sont à l'origine de plusieurs autres dévotions maintenant reconnues dans l'Eglise : les Quarantes Heures, l'Angelus, le Chemin de Croix. Il termine par quelques aperçus sur le rôle de la Vierge dans le rapprochement des chrétiens divisés ; il invoque Marie sous le titre de Notre-Dame de l'« Atonement » : Mère de l'unité.

Une dernière étude due au P. Ed. HANAHOE, S.A., rassemble quelques déclarations des Papes au sujet de l'Octave de prière ; s'y ajoute, en appendice, le texte même de la lettre du Saint-Office aux évêques anglais le 16 septembre 1864 pour les mettre en garde au sujet de l'A.P.U.C. (Association for the Promotion of the Unity of Christendom). Il est regrettable que l'auteur n'ait pas mentionné également l'importante instruction du même Saint-Office « *Ecclesia Catholica* » publiée le 20 décembre 1949 (*A.A.S.* 1950, p. 142), qui marque une orientation nouvelle dans les rapports des catholiques avec les autres chrétiens.

La 2^e partie du livre groupe quelques essais qui traitent de thèmes variés. Francis J. CONNELL, C. SS. R., donne d'abord un exposé précis et clair sur la nécessité d'appartenir à l'Eglise catholique romaine. — Le P. Charles BOYER, S. J., explique le concept de l'œcuménisme catholique : il donne un aperçu des recherches et des institutions faites du côté protestant et montre l'attitude normale du

catholique dans ce domaine ; il doit s'ouvrir à l'atmosphère œcuménique, admettre des changements possibles, mais rester intransigeant sur les points qui s'imposent à la foi. — Le P. Clément C. ENGLEBERT, C. SS. A., fait une présentation des différents rites orientaux de l'Eglise catholique, en prenant soin de signaler les communautés de rite oriental qui existent en Amérique. — Le P. Théophane CARROLL, O. F. M., fait revivre un moment au VII^e concile œcuménique, le second de Nicée, en 787, et laisse la parole à saint Tarasios, patriarche de Constantinople pour traiter des iconoclastes. — Avec le P. Roger MATZERATH, S. A., nous sommes invités, non sans l'humour, à nous orienter à travers les différents groupes qui se rattachent à l'église anglicane. — Viennent ensuite les études du P. Francis X. CURRAN, S. J., sur l'œcuménisme et les convertis américains ; du Père Kenneth F. DOUGHERTY, S. A., sur le sens du mot « *Atonement* » ; du P. Ralph THOMAS, S. A., sur le Judaïsme et la chrétienté d'aujourd'hui ; du P. Gregory FIGUEROA, S. A., sur Marie et l'Eglise chez saint Ambroise. Enfin le P. Edward F. HANAHOE traite longuement la question des « *Vestigia Ecclesiæ* ». Cette dernière notion a été introduite pour permettre une appréciation précise des valeurs catholiques que peuvent encore conserver, malgré leur dissidence, les chrétiens séparés de Rome.

Tous ces essais, grâce à leur qualité et leur diversité, nous apportent finalement une connaissance, partielle mais très enrichissante, des questions œcuméniques ; et la façon dont la plupart de celles-ci sont abordées ici nous révèle en même temps les besoins particuliers des Etats-Unis dans ce domaine.

* *

Alberto BELLINI. — **Il movimento ecumenico.** — « Presbyterium ». — Padoue, Rome, 1959.

Ce livre contient un exposé historique et doctrinal du mouvement œcuménique, par un professeur du séminaire épiscopal de Bergame. Si la bibliographie offerte à la fin de ce petit volume témoigne d'une excellente information, l'érudition ne vient pas alourdir l'ensemble de la présentation : 17 chapitres très courts exposent l'essentiel sur un sujet actuellement si important dans la perspective du prochain concile.

Après avoir montré à quel point les églises séparées de Rome étaient malheureusement divisées entre elles (ch. 1) l'A. constate les heureux résultats et les échecs partiels des deux principaux mouvements en faveur de l'unité : le premier *Life and Work*, « Vie et action », a cherché, principalement lors des conférences de Stockholm (19-30 août 1925) et d'Oxford (12-16 juillet 1937), une entente sur le terrain pratique en faisant autant que possible abstraction des questions doctrinales (ch. 2) : le second mouvement *Faith and Order :* « Foi et Constitution », n'écarte pas l'étude des questions théologiques soulevées par l'existence même du mouvement œcuménique et par l'obligation de proclamer l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ : les conférences de Lausanne (3-21 août 1927), d'Edimbourg (3-18 août 1937), de Lund, en Suède (15-28 août 1952), marquent ses étapes ; il est à noter qu'à Lund furent admis des observateurs catholiques (ch. 3). Pour coordonner ces deux mouvements et leur donner une impulsion nouvelle, diverses institutions se constituèrent : la principale est l'Assemblée du Conseil œcuménique des Eglises. Jusqu'alors il n'y a eu que deux assemblées générales : à Amsterdam (22 août - 4 décembre 1948) et à Evanston (14-31 août 1954), la prochaine devant se faire à la Nouvelle-Delhi, du 18 novembre au 5 décembre 1961. Les réunions du comité de ce conseil sont plus fréquentes et le lieu choisi pour la dernière, Rhodes (19-28 août 1959), a souligné la participation des orthodoxes (ch. 4).

Les trois chapitres suivants abordent alors plus directement la question centrale ; ils ont pour titre : ch. 5 : « Le problème œcuménique et ses diverses solutions » ; ch. 6 : « Les solutions du problème de l'unité dans les dernières conférences œcuméniques » ; ch. 7 : « La conférence d'Evanston et l'unité de l'Eglise. » L'A. précise le sens du mot œcuménique : il cite en particulier les mots du Secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, M. Visser't-Hooft :

« le vrai motif du mouvement œcuménique est à situer dans un regret qui vient d'un fait : dans la vie des églises la sainteté, l'apostolicité et l'unité de l'Eglise ont été voilées. »

L'ensemble des confessions reconnaît que le Christ agit dans le monde et que cette présence agissante est essentielle à l'Eglise : les divergences cependant très nombreuses révèlent des oppositions dans la conception même de l'Eglise. Pour certains l'Eglise est une parce que le Christ est un et que la foi est une. D'autres expliquent l'unité et la visibilité de l'Eglise par l'assemblée locale. D'autres encore admettent que désormais l'Eglise n'existe plus qu'à l'état de fragments dispersés à travers une multitude d'églises : cette notion des « *vestigia Ecclesiæ* » peut être cependant reprise, dans un autre sens, par les catholiques. D'autres enfin dans la recherche de l'unité s'arrêtent à « l'intercommunion » — les membres de confessions différentes participent à la même Cène — ou bien encore rejettent l'unité visible de l'Eglise dans l'au-delà.

Le chapitre suivant (8) est consacré à l'église anglicane avec sa théorie des trois branches : romaine, anglicane et orthodoxe, avec son titre d' « église-pont », avec aussi les problèmes soulevés par ses ordinations. On retrouve en partie ces problèmes dans la question de l'église de l'Inde du sud (ch. 9) et avant de quitter l'anglicanisme, l'A. résume les tentatives d'union avec Rome lors des conversations de Malines (ch. 10).

Sur l'orthodoxie et l'œcuménisme (ch. 11) on signale la position du professeur Zander dans son livre *Vision and Action :* les divisions entre chrétiens ne sont pas coupables mais tragiques ; prendre conscience de cette situation est au principe du mouvement œcuménique. L'unité ne peut se trouver sur le plan de la théologie mais seulement sur le plan mystique. L'œcuménisme se définit, pour cet auteur, une unité sans union, unité non dans la ligne d'une unité ecclésiologique mais dans la ligne mystique : celle de la grâce, des sacrements et de la prière, de chaque église séparée. En Amérique (ch. 12), le mouvement œcuménique prend

un aspect particulier, tant à cause du caractère prophétique et pentécostal du protestantisme américain qu'en raison de la multitude des confessions (l'annuaire des églises en mentionne 86).

Pour terminer cette présentation d'ensemble du mouvement œcuménique et donner une vue objective de ses positions actuelles, l'A. expose « la signification théologique du Conseil œcuménique des Eglises » (ch. 13). Ce conseil n'entend pas être une super-Eglise, il ne se reconnaît pas comme étant « la Sainte Eglise » ; il n'est pas une fédération d'églises, il se veut seulement comme un moyen d'atteindre l'unité, un lieu où Dieu unifie les chrétiens, l'unité définitive étant un don de Dieu.

Quelle doit-être l'attitude du fidèle ? L'A. rappelle (ch. 14) l'enseignement catholique sur l'unité de l'Eglise : c'est une unité mystique en ce sens qu'elle est fondée sur la présence du Christ ; mais elle est aussi organique ; elle comporte une structure par laquelle le Christ manifeste sa présence dans l'histoire. Il s'agit donc d'une unité visible, actuellement existante, unité du Corps du Christ vivifié par l'Esprit. Le catholique ne peut admettre un œcuménisme qui rejetterait l'unité visible dans un au-delà eschatologique. Un théologien protestant, Kristen E. Skydsgaard, le reconnaissait à Amsterdam :

« Quand Rome affirme que l'unité de l'Eglise n'est pas à situer dans l'avenir, mais qu'elle est déjà manifestée dans l'Eglise catholique elle-même puisqu'elle seule est la Sainte Eglise universelle et par conséquent qu'elle seule est l'Eglise de Jésus-Christ..., ce n'est pas un impérialisme spirituel qu'elle exprime, mais une conséquence particulière de la nature de l'Eglise et de son unité. »

Un catholique ne peut pas non plus approuver un œcuménisme qui considère que les confessions se valent. Après Pie IX en 1864, Léon XIII en 1896 condamne, dans l'encyclique *Satis cognitum*, la théorie des branches. Pie XI, spécialement dans l'encyclique *Mortalium animos* de 1928, réagit contre un certain relativisme doctrinal à l'occasion des conférences de Lausanne et de Stockholm. D'autres documents romains tirent des conséquences pratiques de ces principes pour les réunions interconfessionnelles : l'instruction du Saint-Office « *Ecclesia Catholica* », publiée le 20 décembre 1949, souligne l'effort de l'Eglise pour l'unité et approuve toutes les initiatives qui sont faites avec l'autorisation du Saint-Siège.

Ce document romain fait percevoir le climat nouveau où se développe actuellement l'ensemble des rapports entre frères séparés. A la dominante polémique, puis à la préoccupation surtout apologétique centrée sur des cas individuels, succède la « méthode œcuménique » (ch. 15). Parmi les représentants de cet œcuménisme catholique, A. Bellini cite l'Abbé Couturier, le P. Villain et le P. Congar. Il s'agit de mieux comprendre, non pas tant chaque individu que chaque église séparée et de découvrir ce qu'elle garde encore du patrimoine commun sans voiler cependant les divergences. Cet œcuménisme ne doit pas être un irénisme qui minimise les différences doctrinales, mais il doit permettre aux églises séparées de retrouver la plénitude de leur patrimoine commun par une convergence vers la vérité totale. Ceci intéresse les théologiens, évidemment, mais tous les fidèles sont aussi responsables, car ce mouvement entraîne toute la vie religieuse : l'unité entre frères séparés se réalise déjà dans la prière. Quant à la théologie, c'est un renouveau que nous fait apercevoir l'A. grâce à une meilleure connaissance de coutumes et d'habitudes de travail qui se sont développées d'une façon séparée (ch. 16). Nous sommes enfin invités à réfléchir sur un œcuménisme vraiment catholique ; l'intériorité allemande, l'activité américaine, la profondeur indienne et la sagesse chinoise manifesteront la richesse vivifiante de l'Eglise qui est le Christ, le don de la vie que Dieu fait à tout l'univers (ch. 17).

En somme, ce livre nous offre un panorama assez complet sur le mouvement œcuménique : étant donné l'importance et l'actualité du sujet et la façon remarquable avec laquelle il a été traité, on souhaiterait qu'une traduction française facilite l'accès de cette belle synthèse à un public plus nombreux.

Le mouvement œcuménique s'étant surtout développé du côté protestant, il est normal que ce livre ne s'étende pas sur l'orthodoxie et les questions d'Orient. D'autres ouvrages vont nous ouvrir des perspectives dans cette direction.

* *

Joseph DWIRNYK. — **Rôle de l'Iconostase dans le Culte divin.** — Grd in-8. — Montréal, 1960.

Cette « dissertatio ad Doctoratum in theologia » est un plaidoyer en faveur de l'iconostase qui voile le sanctuaire aux yeux des fidèles. L'auteur est catholique : il cite des textes de Pie XI et de Pie XII pour rappeler la pensée de l'Eglise sur les rites orientaux : il doit faire face à des incompréhensions qui ne viennent pas seulement des fidèles de rite latin.

Une 1re partie historique traite rapidement des origines, de la nature et du développement de l'iconostase. Ceci permet de constater une variété légitime qui s'explique surtout par la diversité des communautés chrétiennes orientales. En Grèce, jusqu'au XIVe siècle, l'iconostase était souvent formée d'une colonnade en marbre, alors qu'en Ukraine elle fut toujours en bois et prit de la hauteur, du XIIIe au XVIe siècle. La forme compacte dite « novgorodienne » correspond à l'esthétique russe. Vers la fin du XVIIIe siècle la forme haute et compacte se généralise.

Que l'iconostase ne soit pas facilement comprise du côté latin, on n'en est pas surpris. Le schisme a malheureusement, sur ce point aussi, des conséquences regrettables. L'auteur qui donne dans sa seconde et dernière partie quelques « précisions théologiques sur la forme de l'iconostase » relève plusieurs contresens : Dom Guéranger n'est pas à l'abri de toute critique. Le point le plus important où les divergences sont particulièrement sensibles est celui du culte de l'eucharistie. Dom Lambert Beauduin présente à ce sujet une interprétation séduisante :

« Jusqu'au XIe siècle environ, il n'y a pas de différence dans le culte eucharistique entre les deux églises

et il n'y avait pas grande différence de rite... La seule cause des différences fondamentales entre l'Eglise latine et l'Eglise orientale est la lutte de ces Eglises contre les hérésies : en Orient contre l'iconoclasme (IX^e s.), et le résultat fut l'élévation de l'iconostase ; en Occident contre l'hérésie de Béranger et de Luther qui attaquaient le dogme de la présence réelle du Seigneur sous les espèces sacramentelles ; et le résultat fut institution de la Fête-Dieu » (p. 109).

C'est évidemment un peu trop simplifier la question car il y a d'autres causes à cette évolution divergente de l'Orient et de l'Occident dans le culte eucharistique. Il faut compléter ce point de vue et finalement juger du culte eucharistique en tenant compte de ses trois objets : le Sacrifice, la Communion, la Sainte Réserve. Suivant les expressions mêmes de Dom L. Beauduin « il s'agit de garder l'ordre hiérarchique entre l'autel, la table sainte et le tabernacle »[1]. Comme la civilisation technique occidentale a, pour rester humaine, un besoin plus urgent d'adoration, il est heureux que le culte de la présence réelle ait pris une plus grande extension en Occident : l'Orient plus contemplatif peut se contenter de deviner, au-delà de l'iconostase, les merveilles voilées des mystères divins.

Malgré les trop nombreuses fautes de typographie qui le déparent, ce livre permet une meilleure intelligence du rôle de l'iconostase et apporte ainsi une contribution au mouvement de l'unité des chrétiens.

* *

Ivan SOFRANOV, docteur ès-sciences ecclésiastiques orientales. — **Histoire du Mouvement bulgare vers l'Eglise catholique au XIX^e siècle.** Préface du T. R. Père C.-J. Dumont, O. P., du Centre d'Etudes « Istina ». — In-8. Desclée, 1960.

« A l'occasion du premier centenaire du mouvement Bulgare vers l'Eglise catholique je dédie cet humble ouvrage à tous mes confrères bulgares catholiques et orthodoxes, douloureusement séparés quoique intimement unis par le sacrement du sacerdoce, source divine d'amour et d'unité ». Cette déclaration liminaire nous indique dans quel esprit ce travail a été composé. Il s'agit avant tout d'une œuvre d'histoire : la période étudiée dans ce premier volume est assez restreinte (1855-1865) mais ces années correspondent aux origines du mouvement bulgare vers l'Eglise catholique, et connaître les origines de ce grand mouvement c'est la toute première condition pour le bien comprendre.

Ce mouvement des Bulgares vers Rome s'est trouvé fortement associé aux aspirations nationales. A cause de cette liaison politique, on pourrait être tenté de juger sévèrement ce mouvement. Mais, comme le cardinal Rampolla le faisait remarquer au R. P. Quénard : « Ce n'est pas une raison pour le rejeter d'avance. On retrouve la politique à la conversion de presque tous les peuples, depuis votre Clovis jusqu'au baptême des Saxons, administré un peu lestement par Charlemagne » (p. 390). Pour les Bulgares, que ce soit à Constantinople, en Thrace, en Macédoine ou en Bulgarie proprement dite, on retrouve partout, avec quelques modalités différentes, le désir d'échapper à l'hellénisation et à l'emprise du clergé grec. Pour se soustraire à l'influence religieuse de Constantinople, la nouvelle Rome, les Bulgares retrouvent les livres anciens qui les unissaient à l'ancienne Rome. Cette fluctuation d'influences qui a pesé autrefois en faveur du schisme et qui joue maintenant au profit de l'unité, n'empêche pas de vraies conversions. Il faut citer en particulier celle de Dragan Cankov « qui fut certainement de toute importance, sinon décisive dans l'origine du mouvement bulgare vers Rome » (p. 44). Grâce à M. Boré, supérieur des Lazaristes, et malgré l'opposition du Patriarche grec, Cankov ouvrit une imprimerie au début de 1855 et édita le journal « *Balgaria* » qui joua un très grand rôle dans le mouvement. Plus spectaculaire fut la réconciliation d'un grand nombre de bulgares de Constantinople.

« Tandis que le Vicaire apostolique et le Primat arménien pénétraient dans l'église (de Saint-Jean Chrysostome), la délégation (bulgare) demeura à la porte, à l'extérieur, jusqu'au moment où les deux prélats qui avaient gagné le maître-autel, invitèrent les Bulgares à entrer à leur tour, leur disant d'une voix forte : « *Ingredite in templum Dei* ». A ces mots, tous entrèrent dans l'église et chantèrent avec allégresse le « *Te Deum* » qui fut entonné aussitôt. Au verset « *Te ergo quæsumus* », le chant s'arrêta, les deux archimandrites bulgares, Sokolski et Macaire, s'approchèrent du maître-autel et, touchant le livre des Evangiles, jurèrent au nom de tous fidélité à l'Eglise catholique... Le lendemain de la cérémonie, le journal « *Balgaria* » parut en édition spéciale pour narrer et commenter la proclamation officielle de l'union avec Rome, et ce 30 décembre 1860 fut déclaré « première fête nationale » (p. 61-62).

Le mouvement avait besoin d'un chef religieux bulgare ; ce fut finalement Sokolski qui fut choisi. Il vint à Rome et Pie IX lui-même lui donna, le 14 avril 1861, la consécration épiscopale. On comprend facilement la joie et la fierté des Bulgares catholiques mais ils durent bientôt faire front à une opposition de plus en plus forte.

« D'immenses sommes d'argent fournies par les agents russes, furent jointes aux plus belles promesses pour retenir les Bulgares hésitants ou même ramener au schisme ceux qui avaient adhéré à l'union » (p. 94).

Cette tactique ne réussit guère. Le coup le plus grave qui mit très sérieusement en péril l'existence même du mouvement fut la disparition mystérieuse du nouvel archevêque Joseph Sokolski, le 18 juin 1861. Une analyse des documents permet à l'A. de conclure à un véritable enlèvement. Attiré par un de ses anciens amis du côté de l'ambassade russe, Sokolski vint sur un bateau qui partit aussitôt pour Odessa. L'archevêque, Vicaire apostolique pour les Bulgares catholiques, ne devait jamais revoir son peuple : il mourut à Kiev en 1879.

Décapité ainsi par l'entremise des Russes, le mouvement connut une crise très pénible. Les Bulgares ne pouvaient supporter que soit définitivement nommé à leur tête un prêtre d'origine étrangère et, du côté latin, on ne découvrait pas le prêtre bulgare capable d'assurer ce rôle. Il en résulta des incompréhensions mutuelles entre ceux que l'A. appelle le Comité latin (où nous voyons figurer entre autres le P. d'Alzon) et les Bulgares catholiques réunis autour de Cankov. La crise ne

[1] *L'Occident à l'école de l'Orient*, dans *Irenikon*, n° 1, 2 (1926), p. 68.

fut dénouée qu'au début de 1864 par la nomination du Pope Raphaël Popov comme chef civil des Bulgares-Unis.

L'auteur nous conduit ensuite en province pour y suivre l'évolution du mouvement. Parmi bien d'autres faits retenons la conversion de toute une petite ville appelée, en grec, Kilkis, et située à quelques lieues au nord de Salonique. Les habitants, au nombre de 3.000 environ, étaient en majorité Bulgares ; ignorants et timides, ils avaient un curé de rite orthodoxe, si peu instruit qu'il avait été ordonné à condition de ne jamais célébrer la messe. Quelques notables de la ville formaient un conseil supérieur et c'est ce conseil qui écarta les prêtres et les professeurs grecs et introduisit la langue bulgare à l'école et à l'église. Ces mêmes notables adressèrent une supplique à Pie IX, pour le prier de les accueillir dans l'unité catholique.

Bien curieuse aussi est l'histoire mouvementée de Panteleimon, Pierre Zelov, né entre 1790 et 1793, de parents bulgares, au village de Soudzak en Thrace ; il devint moine du Mont Athos en 1818, mais une persécution l'obligea à quitter la sainte montagne. Sa réputation de sainteté lui attira de nombreux disciples. Déjà avancé en âge il se convertit et, le 4 janvier 1864, demanda son entrée dans l'Eglise catholique. Après bien des pérégrinations il revint dans son pays natal où il fonda le premier monastère uni. De cette étonnante physionomie, un trait mérite d'être souligné. Il nous fait connaître

« l'idée fondamentale qui a dominé toute la vie religieuse de Panteleimon, et sur laquelle le fondateur a voulu baser la vie spirituelle de tous ceux qui le suivaient, de près ou de loin, sur la voie de la perfection chrétienne. Aux premiers, à ses moines et religieuses, il proposait la sainte Eucharistie « comme moyen principal de l'union continuelle avec Dieu ». Aux fidèles, il prêchait ce même mystère « comme extrêmement nécessaire à chaque chrétien qui désire sérieusement le salut de son âme ». Si l'on considère que la dévotion à la sainte Eucharistie n'était pas assez développée dans le monachisme dissident, la doctrine de ce « moine peu instruit » est vraiment surprenante ; elle témoigne, non seulement d'un esprit profondément religieux, mais aussi d'une étude plus sérieuse que les documents contemporains ne le suggèrent. Il faisait communier chaque jour tous ses religieux en leur recommandant de ne jamais rester avec le moindre trouble sur la conscience et les engageait à venir lui confesser leurs moindres fautes à tout instant du jour, parce que, disait-il, la pureté de l'âme est la seule condition indispensable pour recevoir dignement le Corps de Jésus-Christ... » (p. 350).

Ces quelques aperçus laissent voir l'intérêt de ce livre. Cette présentation historique aussi objective que possible, montre les difficultés d'une pleine compréhension entre l'Orient et l'Occident. L'aspect ecclésiologique est encore plus important ; mais le P. Dumont, dans la préface, ne pense pas « que jusqu'à présent, ni du côté catholique, ni du côté orthodoxe, il avait été abordé avec toute l'ampleur et le recul voulus, ni non plus avec la sérénité et le désintéressement qui s'imposent... Il est nécessaire pour l'unité, que soient surmontés tous les particularismes, qu'ils soient slave, grec ou latin » (p. IX-X).

J. PINTARD.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Paul DONCŒUR. — **Paroles et Lettres de Jeanne la Pucelle.** — In-8 de 188 p., 9,25 NF. — Paris, Plon, 1960.

Ce petit livre remplira d'aise les innombrables amis de sainte Jeanne d'Arc. Le R. P. Doncœur qui a déjà tant fait pour la mémoire de l'héroïne nationale, a réuni toutes les paroles de Jeanne, en donnant chaque fois la référence sûre d'où elle est tirée. Et il se trouve qu'il a composé ainsi comme une nouvelle vie de Jeanne, une vie qui serait racontée, au moins dans ses traits les plus marquants, par elle-même, avec son accent, son esprit d'à-propos, son énergie merveilleuse, sa vitalité intense. Notre cœur bat avec le sien. Les quelques lettres que l'auteur du livre cite encore sont une émanation d'elle plus directe, car ses paroles nous ont été rapportées par des notaires ou greffiers, au cours des procès la concernant, tandis que ses lettres ont été dictées directement par elle. Nous savons qu'elle en écrivit un grand nombre, mais nous n'en possédons plus que quelques-unes. Il y avait là encore à glaner des traits heureux. Le P. Doncœur doit être remercié de les avoir rassemblés. Un petit livre comme le sien devrait être entre les mains de tous les Français !

L. C.

W. J. BATTERSBY. — **Brother Salomon, Martyr of the Revolution.** — In-8 relié, 182 p. — Londres, Burns et Oates, 1960.

Ce volume est en anglais. Pour tous ceux qui lisent cette langue, il sera d'un grand intérêt. Le Frère Salomon, dans le monde Nicolas Le Clercq, était un frère des Ecoles chrétiennes. Né à Boulogne, en 1745, il fut englobé dans les horribles massacres de septembre 1792, à l'âge de 47 ans. On sait que le 17 octobre 1926, le pape Pie XI a béatifié parmi les victimes de septembre, 94 de ceux qui moururent aux Carmes, 72 à la prison St-Firmin, 3 à La Force et 22 à l'Abbaye. Frère Salomon est du nombre des premiers et par conséquent il est honoré comme « bienheureux », en qualité de martyr pour la foi, c'est-à-dire pour avoir refusé le serment.

Ce livre comporte trois parties : 1° les massacres de septembre ; 2° les années qui avaient précédé dans la vie du héros ; 3° la Révolution elle-même. Partout l'auteur s'est servi soit des sources authentiques en ce qui concerne son personnage, soit des ouvrages les plus sûrs pour ce qui est consacré aux événements de la Révolution, qui est fort bien décrite. Le récit, très sobre et très précis, est clair et vivant.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 15 novembris 1960

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant . C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)